

Pr Akory Ag Iknane sur Covid-19 : “Les coronavirus sont une grande famille de virus communs aux chauves-souris”

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

VENDREDI 20 MARS 2020

568

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Législatives maliennes

Pourquoi il faut annuler les élections législatives



Législatives maliennes : Des candidats pas très honorables au RPM



Attentat kamikaze aux “Trois frontières” : L'EIGS revendique la paternité de l'attaque terroriste

FOFY[®] INDUSTRIES

L'équipementier de votre maison

CUIVES

MALISADIO



Santé • Sécurité • Economie

Une	Risques sanitaire et sécuritaire : Pourquoi il faut annuler les élections législatives	P.4
Brèves	Élections législatives : Les avis des Bamakois sur le rôle d'un député	P.10
	Tuerie au Mali : La Minusma rend son enquête sur le massacre de février à Ogossagou	P.10
	Coronavirus : Le Sénégal vers un confinement total	P.10
	Attaque du gouvernorat de Taoudeni à Tombouctou : Deux gardes ligotés, des véhicules et des armes emportés	P.11
	ORYX ENERGY : Les masques tombent	P.11
	Mise en œuvre de l'Accord : Fin de mission pour Mahamadou Diagouraga	P.12
	L'UNTM : Une guerre en douce contre les enseignants	P.12
Actualité	Pr Akory Ag Iknane sur Covid-19 : « Les coronavirus sont une grande famille de virus communs aux chauves-souris »	P.14
	Attentat kamikaze aux « Trois frontières » : L'EIGS revendique la paternité de l'attaque terroriste	P.15
	Communiqué de presse de la MINUSMA : Conclusions de la mission d'enquête spéciale sur les graves atteintes aux droits de l'homme commises à Ogossagou le 14 février 2020	P.17
Politique	Législatives maliennes : Des candidats pas très honorables du RPM	P.19
	Conférence de presse à la Primature : « Les élections législatives se tiendront à la date prévue, selon le PM »	P.22
	L'animation de l'hémicycle : Un député, à quoi sert ?	P.23
Culture & société	7ème Edition Du Festival International DIDADI à Bougouni : « Un festival n'est pas seulement la musique mais c'est des découvertes », dixit Seydou Coulibaly	P.24
	Marché d'art, du spectacle d'Abidjan (Massa), 11è édition : Le slam malien à l'honneur à Abidjan	P.26
International	Cote d'Ivoire : Le ministre des Affaires étrangères, Marcel Amon-Tanoh a déposé son courrier de démission au Président Alassane Ouattara le mardi 17 mars 2020.	P.27
	Côte d'Ivoire : Mise en quarantaine ratée de voyageurs internationaux	P.28
	Coronavirus : Pas de nouvelle contamination locale recensée en Chine	P.29
Sport	Prévention de la pandémie du coronavirus au Mali : Le Ministre Arouna M. TOURE invite le monde sportif au respect des mesures édictées	P.30

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Édité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampi@malikile.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



Risques sanitaire et sécuritaire : Pourquoi il faut annuler les élections législatives



Lorsque le débat sur l'opportunité d'organiser les élections législatives de mars et avril 2020 a été lancé au Mali, l'épidémie du Coronavirus n'était pas encore à nos portes. Le débat portait sur l'impossibilité d'organiser des consultations électorales sur l'ensemble du territoire national compte tenu de l'insécurité de plus en plus grandissante dans le pays, particulièrement le centre. À l'époque, Me Mountaga Tall, Président du CNID-Faso Yiriwa Ton, avait développé, dans une requête adressée à la Cour Constitutionnelle, l'illégalité de la mise à l'écart des nouvelles régions et nouveaux cercles institués par la loi. Non seulement ces arguments restent d'actualité mais ils se trouvent renforcés par les mesures prises par le Conseil Supérieur de la Défense Nationale (CSDN) qui s'est réuni ce mardi, 17 mars 2020 sous la présidence d'Ibrahim Boubacar Kéita (IBK), Président de la République. Les mesures prises par le CSDN restreignent le champ de la campagne électorale et des actes de banditisme frappant des candidats en campagne viennent montrer la nécessité de suspendre les élections législatives prochaines. La Cour Constitutionnelle du Mali, qui avait été saisie d'un recours à l'effet d'annuler les élections législatives et d'en dénoncer le caractère illégal et discriminatoire, a débouté Me Mountaga Tall sans vraiment statuer sur les arguments juridiques que celui-ci avait avancés. En

effet, de nouvelles régions administratives et nouveaux cercles légalement constitués ne sont pas pris en compte pour être représentés à la future Assemblée nationale. Cela est une grave violation des textes car lesdits régions et cercles seront privés de leurs droits à être représentés par des Députés. Un autre point soulevé par Me Tall a été l'impossibilité d'organiser un scrutin libre et équitable vu qu'une partie du territoire national vit dans l'insécurité la plus totale et que de fait l'État serait incapable de sécuriser et les bureaux de vote et les candidats et les populations désireuses d'élire leurs représentants. Enfin Me Mountaga Tall a dénoncé le cadre juridique des élections particulièrement incitatif et permissif à la fraude. Malgré

toute l'énergie fournie par le Ministre de la Sécurité à visiter certaines parties du centre du pays pour rassurer les populations, les récentes attaques terroristes dans la Région de Mopti et ailleurs montrent bien toute la difficulté qu'auraient les autorités à sécuriser le scrutin du 29 mars 2020.

Le Gouvernement qui avait tenté de rassurer la communauté nationale et internationale que tout serait mis en œuvre pour organiser un scrutin sécurisé, avait également promis aux candidats une campagne sans heurts au plan sécuritaire. Or deux événements viennent montrer tout le risque qu'il y a à vouloir battre campagne dans les zones à risque. En effet, des informations dignes de foi annoncent que





Oumou Tounkara, candidate de l'Union pour la République et la démocratie (URD) aux législatives du 29 mars à Nara, a été victime de braquage, le mardi 10 mars 2020, alors qu'elle se rendait dans sa circonscription électorale pour battre campagne. Son véhicule et tout ce qu'elle avait comme biens ont été emportés par les malfrats. On parle de plusieurs millions de FCFA subtilisés par les braqueurs. L'autre événement encore plus grave est l'enlèvement hier mardi, vers 17 heures, entre Atara et Léré dans la circonscription électorale de Soumaïla Cissé, le Chef de file de l'opposition, par des hommes armés, de Mohamed Ag Ahmed Dofana, candidat du Rassemblement Pour le Mali (RPM) pour la députation à Niafunké, ainsi que son frère Ehya Ag Barhay.

Ces deux événements ne sont pas de nature à calmer les esprits et pousseront certainement les autres candidats à la plus grande prudence. En tout cas, Me Moutaga Tall semble, malheureusement, avoir raison sur les autorités qui veulent contre vents et marrées organiser les élections législatives suivant un calendrier imposé de l'extérieur. Et déjà des voix s'élèvent pour demander le report des législatives. C'est le cas de la Plateforme contre la Corruption et le Chômage (PCC) dirigée par Pr Clément Dembélé qui vient de signer un communiqué dans ce sens. « Suite à la propagation de la Maladie du Coronavirus, les Organisations de la Société Civile, les Personnalités reconnues, les Spécialistes de la médecine (Santé publique et virologue) demandent au nom de l'ensemble du Peuple du Mali le REPORT IMMÉDIAT DES ÉLECTIONS LÉ-

GISLATIVES DE 2020 pour éviter tout risque de contamination pouvant causer la mort des millions de maliens », indique le communiqué. Du reste celui-ci n'est pas en contradiction avec les mesures prises par CSDN qui, en son point 4 déclare ce qui suit : « 4-L'interdiction jusqu'à nouvel ordre, des regroupements à caractère social, sportif, culturel et politique de plus de cinquante (50) personnes, sous réserve du respect des gestes-barrières. Il s'agit des mariages, des baptêmes, des funérailles ; ». De fait, c'est l'interdiction de la campagne électorale qui, habituellement, rassemble des centaines de personnes. Quant à l'élection proprement dite, elle draine des foules de milliers de personnes.

Les autorités ne peuvent pas en même temps interdire des regroupements de plus de 50 personnes et maintenir les élections législatives. Sans doute attendent-elles l'évolution de la situation au Mali pour prendre une décision dans ce sens. En effet, les mesures qui viennent d'être prises sont à titre préventif car aucun cas de contamination au Covid-19 ou Coronavirus

n'a encore été officiellement constaté au Mali. Mais comme aiment le dire les médecins « Mieux vaut prévenir que guérir ». On ne peut jouer avec la vie des Maliens. Certes nul ne croit que le Mali va échapper à la pandémie, c'est une question de temps. Mais c'est une chance que notre pays soit, pour l'instant, épargné. Il faudra donc mettre à profit notre état de grâce pour prendre de l'avance sur la maladie. C'est à ce titre qu'il convient de suspendre jusqu'à nouvel ordre la campagne électorale et les élections législatives du 29 mars 2020. Ceci ne devra surtout pas être considéré comme la défaite d'un camp ou d'un homme car ce sont les vies de 20 millions de Maliens qui sont en jeu et cela vaut plus qu'une élection.

« Même si tous les cas suspects notifiés au Mali ont été testés négatifs, la menace demeure, d'où la nécessité d'une plus grande vigilance », affirme le communiqué du Conseil Supérieur de Défense Nationale. Ainsi, les préoccupations politiques ne doivent pas l'emporter sur la volonté de préserver la santé des populations : c'est une question de sécurité nationale. Les autorités politiques convaincront mieux les populations à majorité analphabètes si elles donnaient l'exemple. Car on ne comprendrait pas que les rassemblements à caractère social qui sont essentiels dans la vie des Maliens soient interdits et que les rassemblements politiques soient maintenus. Si l'on ajoute à cela toute la difficulté qu'a le pouvoir d'IBK d'imposer les décisions gouvernementales, on mesure l'importance qu'il y aurait à annuler illico presto la campagne électorale et les élections législatives pour donner l'exemple.

■ **Diala Thiény Konaté**



Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne

Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne est à Conseil Supérieur De La Diaspora Malienne CSDM. Le président du Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne (CSDM), HAÏDARA Chérif Mohamed a répondu à l'invitation du Général Salif TRAORÉ, ministre de la sécurité et de la protection civile pour assister à l'inauguration du Nouveau Centre du département de la police aux frontières à Bamako. Ce Centre est dédié à l'établissement des passeports biométriques mais aussi à l'enrôlement du Ravec-Nina. Ce centre ultra moderne et sécurisé a vu le jour grâce l'investissement d'un malien de la diaspora, Mr Samba Bathily dit Batcho pdg de la société Africa Développement Solutions Group(ADS). Le président HAÏDARA a félicité l'opérateur économique mais exhorte l'Etat malien à faire fabriquer nos passeports et autres documents d'identité au Mali et non en France comme c'est actuellement le cas, car il en va de notre souveraineté nationale.



Gouvernement du Mali

Actualité du premier Ministre l#SANTÉ #COVID19 #CORONAVIRUS



Prévention du Covid-19 : Conférence de presse du Premier Ministre. Dr Boubou Cissé

Dans le cadre de la lutte contre le virus Covid-19, le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Dr Boubou Cissé a animé, ce jeudi matin, une conférence de presse à la Primature. Pour l'occasion, le chef du gouvernement était accompagné de M. Michel Sidibé, ministre de la santé et des affaires sociales, M. Yaya Sangaré, ministre de la communication, porte-parole du Gouvernement, M. Ibrahim Abdoul Ly, ministre des transports et de la mobilité urbaine et du Pr. Akory Ag Iknane, directeur général du CNRSP, expert commis par le gouvernement pour coordonner la lutte contre le coronavirus.

Le Premier ministre a, au cours des échanges avec la presse, rappelé à l'assistance que le Mali n'était pas un pays à risque, mais est un pays vulnérable. Tant la propagation de ce virus est rapide et le fait qu'il n'y ait aucun traitement connu à ce jour, rend la situation préoccupante. En outre, le Chef du Gouvernement a informé ses hôtes que tous les pays limitrophes du Mali à l'exception du Niger sont touchés et a déclaré que le Gouvernement a mis en place un comité de coordination et un comité d'urgence. Ces deux instances tiennent des réunions journalières, pour faire un point sur l'évolution de la situation. De plus, des cordons sanitaires ont été mis en place par le ministère de la Santé au niveau des frontières terrestres, fluviales et aériennes. Ces cordons permettent de prendre les températures des personnes souhaitant entrer sur le territoire malien. Le ministre de la Santé et des Affaires sociales envisage d'ailleurs une inspection de terrain dès demain sur ces cordons sanitaires pour évaluer le dispositif de prévention.

Le Premier ministre a rappelé les mesures prises par le Conseil de défense sous la présidence du Président de la République SEM Ibra-

him Boubacar Keïta et a appelé l'ensemble des maliens et des personnes vivantes au Mali, à observer une attitude citoyenne responsable, et à respecter les mesures de prévention décrétées par le Gouvernement.

Pour ce qui est de la tenue des prochaines élections législatives, le Chef de l'administration a déclaré que le calendrier électoral sera maintenu et que le Gouvernement continuera de mettre en place des mesures d'accompagnement nécessaires à la tenue de ces élections conformément aux recommandations du DNI et aux instructions du Président de la République basées sur la sensibilisation des citoyens quant au strict respect des mesures préventives.

Pour ce qui est des lieux de cultes, Dr Boubou Cissé a déclaré que ce sont des « endroits de forte contagion. En France, dans la région Alsacienne, c'est au cours d'une rencontre religieuse, que le virus s'est répandue. Dans certains pays (Arabie Saoudite, Iran), les lieux de cultes sont fermés. Nous rencontrerons les leaders religieux, et ces derniers sont dans une logique d'accompagnement des mesures préventives préconisées par le Gouvernement et les services techniques. Le ministre des transports, M. Ibrahim Abdoul Ly a fait le point sur les mesures prises au niveau des corridors routiers mais également en termes d'approvisionnement du pays en hydrocarbures et en produits de premières nécessités du fait du bouleversement provoqué sur la balance économique et commerciale mondiale.

Le ministre de la Santé, M. Michel Sidibé, quant à lui, a insisté sur le caractère grave et alarmant de la crise eu égard aux limites des capacités sanitaires du Mali au regard des contraintes, conséquences et incidences que le virus a déclenché dans les pays atteints. Pour le Ministre de la santé et des affaires sociales, la meilleure réponse que le Mali doit apporter dans le cadre de cette lutte est la bataille de la communication pour un changement de comportement escompté de toute la population malienne.

Enfin, le Chef du Gouvernement a donné un aperçu des incidences budgétaires et les impacts économiques de cette crise sanitaire qui menace l'humanité. Il a déclaré que les mesures telles que décidées par le Gouvernement permettent de lutter contre l'introduction de la maladie dans notre pays.



Madame le Ministre Kamissa CAMARA a eu une séance de travail, ce mercredi 18 mars 2020, avec son collègue de la Santé et des Affaires Sociales, M. Michel Hamala SIDIBÉ sur l'Application SOS CORONA développée par l'Agence des Technologies de l'Information et de la Communication (AGETIC). Une plateforme à deux volets (Prévention-

Information et Prise en charge) qui permet de donner les informations nécessaires à la population et en temps réel sur la maladie, mais aussi et surtout, de pouvoir déclarer des cas potentiels. A travers cette initiative le Ministère de l'Economie Numérique et de la Prospérité entend apporter sa contribution dans la lutte contre la maladie à Coronavirus par le biais du Numérique. Selon Madame Le Ministre, l'objectif est de créer une synergie entre les deux Départements afin de faire face à la maladie à Coronavirus.



Moussa Doucouré

CORONAVIRUS COVID-19 S'il vous plaît, ne sortez pas de chez vous, demain matin. Cette nuit de 23h à 5h des avions vont survoler l'Europe pour quantifier le taux de toxicité du gaz virus covid 19 qui s'est échappé depuis décembre du laboratoire Wuhan.

Ils ont l'intention de déverser un produit spécifique, nocif pour tester l'air. Les données météorologiques semblent confirmer que le virus semble émerger dans les airs et venir jusqu'en Europe comme c'est le cas. Attention, ne sortez pas de chez vous, l'air va être suffoquant pour vos personnes âgées et personnes sensibles à l'asthme.. Ceci n'est pas une plaisanterie.

Nous devons svp demander dès à présent la vérité sur ce virus bactériologique échappé du laboratoire Wuhan et qui est en train d'arriver en Europe. IL EST DANS L'AIR !!! RESTEZ CHEZ VOUS !!



Mahamoud Touré

L'élection législative est-elle plus importante que les prières collectives religieuses ?



Malick Konate

Fermeture des lieux de cultes au Mali : "Ce sont des endroits de forte contagion. En France, dans la région Alsacienne, c'est au cours d'une rencontre religieuse, que le virus s'est répandue. Dans certains pays (Arabie Saoudite, Iran), les lieux de cultes sont fermés. Nous rencontrerons les leaders religieux, et ces derniers sont dans une logique d'accompagnement des mesures préventives préconisées par le Gouvernement et les services techniques." a déclaré Dr Boubou CISSE #ConfPress #Covid19 #Mali



Jeune Afrique



Ministre des Affaires étrangères et fidèle d'Alasane Ouattara, Marcel Amon-Tanoh a annoncé jeudi sa démission du gouvernement dirigé par Amadou Gon Coulibaly. Une décision qui intervient une semaine après la désignation du Premier ministre comme candidat du RHDP à la présidentielle d'octobre 2020.

Amadou GON Coulibaly



Je me suis rendu auprès du Doyen Abdoulaye Diallo pour lui présenter ainsi qu'à sa famille et à tous ses proches mes sincères condoléances suite à la perte de son fils, Feu Noum Ladj Antoine Diallo. Je partage leur peine en ce moment de deuil et leur exprime ma sympathie la plus profonde. Je prie Allah (SWT) pour qu'il l'accueille dans son Paradis Éternel. C'est à Dieu que nous sommes et c'est à Lui que nous retournons ! Abidjan, le 19 mars 2020.



Abdoulaye Bah

Voilà la confirmation de ce que j'ai toujours dénoncé et démontré dans mes posts précédents. Malheureusement, personne ne s'en tape. Le gouvernement malien préfère pratiquer la politique de l'autruche pour nier la réalité du terrain et en se cramponnant sur le schéma français qui



est une scission du Mali. Par lachete, le Président IBK feint d'avoir récupéré Kidal avec son armée reconstituée mais bancal. Le problème malien a de beaux jours devant lui. Avec IBK, il ne sera jamais résolu. Il ferait mieux de démissionner s'il aime son pays. Lisez l'article ci-dessous.

En plus des perturbations du processus de la paix à travers des actes indisciplinés au sein du Comité de Suivi de l'Accord (CSA), les groupes armés signataires de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation se trouvent aussi impliqués dans des sales affaires au centre comme au nord du pays. Du moins, c'est ce que révèle le dernier rapport de l'ONU sur notre pays.

Il y a juste une semaine que ce rapport de l'ONU a dévoilé que la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) est un partenaire sûr du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) dans notre Mali. Le rapport poursuit en précisant que la même CMA, à Foïta dans la région de Tombouctou, aide directement ce groupe terroriste dirigé par Iyad Ag Ghali dans la formation et le recrutement des nouveaux combattants. Aussi, il ressort du document que cette base de Foïta a apporté un soutien aux terroristes pour attaquer les positions de l'armée malienne à Nampala, à Dioura, à Soumpi...

Ce comportement venant d'un membre signataire de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation doit interpeler tout le monde y compris la médiation internationale. D'autant plus cette attitude jure avec le principe dudit accord. Pire, en plus du soutien aux groupes terroristes, le rapport reproche aussi à la CMA d'être impliquée dans le trafic de drogue dans nord du pays en complicité avec la Plateforme des groupes armés. Le document affirme que le rapprochement entre la CMA, le MAA-Plateforme et le GATIA-CMA sert à la coordination du mouvement des drogues entre les régions de Gao et de Kidal.

Cette situation ne rassure pas et ne saurait nous ramener à la paix et à la stabilité. Dans la mesure où ces groupes armés qui sont sensés appuyer les forces armées maliennes à combattre les terroristes au sein de l'armée malienne reconstituée, sont eux-mêmes des terroristes. Une situation qui va toujours tourner en défaveur de notre armée. Le pire, c'est que cela se passe devant les forces Barkhane et la Minusma qui semblent être sourdes et muettes ou alors elles n'en font pas leurs affaires. De même, les sanctions du Conseil de Sécurité de l'ONU contre certains responsables de ces mêmes groupes, n'ont jamais été effectives, notamment l'interdiction de voyager contre des personnes reconnues d'actes terroristes et de banditisme. Face à ce constat, le gouvernement du Mali, qui n'a visiblement aucune maîtrise du terrain, a trouvé l'armée reconstituée comme le seul moyen pour pouvoir marquer sa présence dans ces différences localités concernées, même si les avis se trouvent toujours partagés sur la réussite de cette mission.

Ousmane BALLO

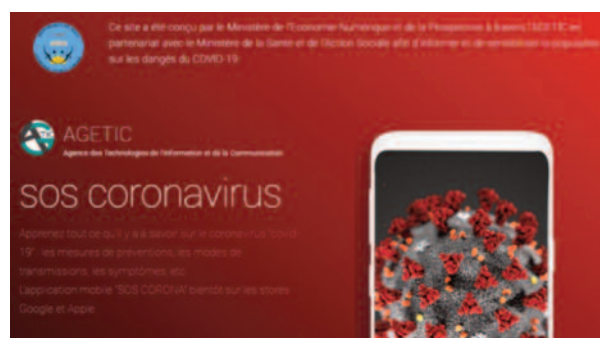
AGETIC

Face à la pandémie de la maladie à #CoronaVirus, #COVID19 le Ministère de l'Économie Numérique et de la Prospective à travers l'AGETIC a développé



une application web et mobile pour suivre l'évolution de l'épidémie au Mali même si pour le moment aucun cas n'est signalé. Alors faites un tour sur <https://soscoronavirus.ml> et télécharger l'Application en version #android et #iOS sur vos smartphones, tablettes

Ce geste aussi peut aider à mieux prévenir la maladie
Présidence de la République du Mali
Primature du Mali
Ministère de la Santé et des Affaires Sociales
Ministère Du Développement Local
Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
Ministère Du Développement Local
Ministère des Affaires Étrangères - Coop - Int
Ministère de la Communication du Mali
Ministère De L'administration Territoriale
Ministère de l'Économie Numérique et de la Prospective
Ministre Kamissa Camara Hamed Salif Camara.



Seydou Dolo

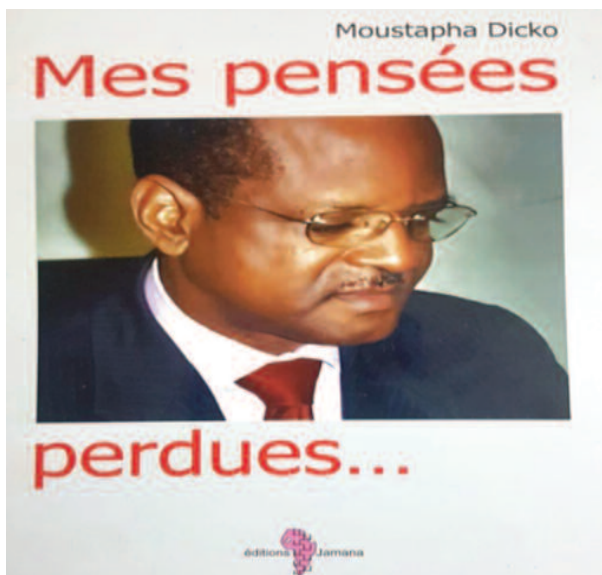
Seydou Dolo, Citation de Georges Clemenceau. Une dictature est 1 pays ds lequel on n'a besoin de passer toute une nuit devant son poste pr apprendre le résultat des élections.



Daba Diallo

".....Le Mali était entré définitivement dans la démocratie, les droits du citoyen étaient respectés, la République était en marche avec des institutions stables et fonctionnelles. Plus rien ne pouvait nous ramener en arrière. Sauf nous-mêmes. Ce qui ne tarda pas à venir. Des conflits d'intérêts naquirent au sein de la formation politique du pouvoir. Les hommes découvrirent les délices du pouvoir, sombrèrent au pouvoir de l'argent. Il se créa des clans, il se fit jour des ambitions personnelles qui ne pouvaient être assouvies que la voix des roueries de la politique : des coteries naquirent ; il se trouva des chefs de clans. Une bataille sans merci s'engagea entre les frères d'hier, qui se donnaient les coups les plus stupides de l'on puisse imaginer : ils préparèrent le terrain "au troisième larron qui se saisit du Maitre Aliboron" ! ATT revint au pouvoir !"
Extrait du livre : Mes Pensées Perdues du Pr. Moustapha DICKO.





Bina Sogoba



***URGENT : LA CHINE A VALIDÉ LE SERUM MALI*
VIVE LE MALI !!! VIVE L'AFRIQUE !!!**

La Chine a officiellement annoncé, il y a quelques heures à peine, le succès du sérum malien que le Pr Sidibé, ministre malien de la Santé, a présenté au ministère chinois de la Santé pour traiter le virus Corona, qui s'est révélé efficace à 100% sur plus de 7 cas qui ont été guéris, pour que la Chine annonce que les médecins maliens ont prouvé au monde entier qu'ils sont des fabricants. La vie est devenue un sérum 100% malien, le droit d'exporter vers tous les pays du monde, et cela aux prix fixés par le ministère malien de la Santé, ce qui sera un boom économique dans l'histoire de la médecine malienne, mais il est possible de vendre ce remède qui remboursera les dettes du Mali et le Mali sera une autre Chine économiquement dans un avenir proche mais un drapeau de l'Afrique de l'ouest .. "Les malheurs d'un peuple quand les gens en bénéficient!" Dieu est grand, Dieu est grand, vive le MALI. En effet, le Mali deviendra l'un des premiers pays au monde en médecine. Partagez les nouvelles pour toucher les autres !

Emmanuel Macron



La crise du COVID-19 nous rappelle le caractère vital de la recherche scientifique et la nécessité d'investir massivement pour le long terme. J'ai décidé

d'augmenter de 5 milliards d'euros notre effort de recherche, effort inédit depuis la période de l'après-guerre.

Abdoul Momini Bokoum



Abdoul Momini Bokoum est avec Boubacar Païtao. Coronavirus #Covid19. Il faut qu'ils fassent leurs testes dépistage de Covid19 ces deux ministres en veste noire pour nous rassurer. Il s'agit du Ministre de la Santé et du Ministre du Transport et de la mobilité urbaine...



Michel Barnier



Je tiens à vous informer que j'ai été testé positif #COVID19. Je vais bien, le moral est bon. Je suis naturellement toutes les instructions, tout comme mon équipe. Mon message à tous ceux qui sont touchés ou actuellement isolés: nous nous en sortirons ensemble !. #chacunpourtous

Séga DIARRAH



La nivaquine (qui était en vente libre au #Mali) serait efficace contre le #Coronavirus selon le Professeur Raoult (+3000 publications scientifiques) ! N'attendons plus ! Production et distribution massive de la chloroquine par nos laboratoires. Sauvons des vies !

Ibrahima Khalil Toure



« Les élections législatives seront maintenues avec ou sans cas de Coronavirus. Nous espérons qu'il n'y en aura pas » Boubou Cissé.

malikile.com



Tuerie au Mali : La Minusma rend son enquête sur le massacre de février à Ogossagou



Que s'est-il passé le 14 février dernier dans le village d'Ogossagou, dans le centre du Mali, où des hommes armés sont venus attaquer des civils faisant de nombreuses victimes ? La mission d'enquête de l'ONU, alors dépêchée sur les lieux, a rendu son rapport public le mercredi 18 mars à Bamako. Elle a identifié 35 morts et 19 disparus, avec des précisions sur les assaillants. Le rapport de la commission d'enquête de la mission de l'ONU au Mali contient de nombreux détails sur l'attaque elle-même qui était « vraisemblablement planifiée et ciblait la partie du village d'Ogossagou habitée par la communauté peule ». L'identité des assaillants ? Après avoir interrogé au total 117 personnes, les enquêteurs de l'ONU parlent de plusieurs individus « dont certains identifiés comme des chasseurs traditionnels, appuyés par des hommes en tenue militaire et des membres présumés de la communauté Dogo ». Tout ce groupe était muni de fusils automatiques, de fusils traditionnels de chasse et de machettes. Ils ont exécuté au moins 35 personnes, toutes de la communauté peule. Parmi les victimes se trouvaient des enfants. À ce jour, 19 personnes (dont cinq enfants), toutes du village, sont toujours portées disparues depuis l'attaque. Et comme si les assaillants voulaient rayer le village de la carte, plus d'une centaine d'habitations ont été détruites, ainsi que de nombreux greniers. Cité dans les conclusions de l'enquête, le représentant spécial de l'ONU à Bamako, Mahamat Saleh Annadif, s'est dit « très préoccupé par l'impunité dont jouissent les auteurs de ces actes ». Un an auparavant, le 23 mars 2019, c'est un véritable massacre qui avait eu lieu dans le même village, l'ONU évoquant un possible crime contre l'humanité.

Coronavirus : Le Sénégal vers un confinement total

Face à l'augmentation du nombre de cas de coronavirus, le Sénégal a décidé de passer au palier supérieur. Selon Le Quotidien, le gouvernement n'exclut pas un confinement total, afin d'endiguer l'expansion du virus. Autrement dit, l'État songerait à contraindre les populations à rester chez elles. Ce scénario de confinement "à l'italienne" ou "à la française" pourrait être décrété dans un délai proche par le chef de l'État. Pour rappel, fait savoir le journal, un nouveau bilan de l'épidémie de coronavirus faisait état, hier mercredi, de cinq nouveaux cas, soit un total de 36 cas de Covid-19.

Élections législatives : Les avis des Bamakois sur le rôle d'un député



À quelques jours du premier tour des élections législatives, prévu ce 29 mars, des Maliens se prononcent sur le rôle d'un député. Pour la plupart des Maliens, le rôle d'un député est de résoudre les problèmes de la population. C'est ce qu'estime Cheickna Coulibaly, qui pense que les députés doivent travailler pour le développement de leur circonscription électorale. De son côté, M. Mamadou Camara, tout en déplorant la non-teneur des promesses faites par les députés, soutient que les députés doivent intervenir pour résoudre les difficultés de leurs électeurs en interpellant le gouvernement. Comme les deux précédents, Fatoumata Traoré pense que les députés doivent aider les populations à avoir de l'eau potable, à lutter contre la pauvreté et aider les jeunes diplômés à avoir de l'emploi pour leur permettre de prendre leur famille en charge. Pour sa part, M. Diallo soutient que les députés doivent se battre pour l'assainissement des localités, réhabiliter les routes, donner du travail à ceux qui n'en ont pas, lutter contre les vols et la corruption. Selon Amadou Tangara, vendeur de calebasse, venant de Bla, un député doit construire des écoles, des mosquées, faire des routes et même électrifier sa circonscription.

Contrairement à certains qui réduisent le rôle des députés à la construction d'écoles, de mosquées, la réhabilitation de routes, etc., Sékou Dembélé, tailleur, et Mamadou Fofana, élève en classe de 10^{ème} année, déclarent que les députés représentent leurs populations, ainsi ils doivent amener leurs problèmes là où ils doivent être amenés. Les élus nationaux, selon eux, doivent contrôler les actions de l'État et voter des lois qui favorisent le développement de leurs populations.

Comme d'autres Maliens, M. Keita pense aussi qu'un député doit non seulement jouer l'intermédiaire entre sa circonscription et l'État, mais doit aussi travailler pour développer sa localité en amenant des projets. Bamba Dembélé estime, pour sa part, que les députés doivent voter des lois qui sont en faveur de leurs électeurs. Ils doivent pour cela aller consulter leurs électeurs pour recueillir leurs avis concernant les textes à voter. Selon lui, les députés doivent s'opposer à tous les textes qui vont à l'encontre des intérêts de la population.

■ Fadia N. Dembélé

ORYX ENERGY : Les masques tombent



Longtemps considérée comme une station d'approvisionnement du carburant à problème, les voiles sur le vol et la mauvaise qualité du carburant d'ORYX Energy commencent à tomber, car de plus en plus, des voix s'élèvent pour décrier le mauvais service rendu par cette station. La "fourniture des produits de qualité à ses clients" une philosophie de vente qui ne serait pas respectée à ORYX Energy. L'abandon de nombreux clients suite à la mauvaise qualité des hydrocarbures et la quantité fournies en sont une parfaite illustration. Et ce n'est pas S.D fonctionnaire de son Etat qui dira le contraire, "depuis que j'ai arrêté de prendre du carburant au niveau de la station ORYX, un point de vente plus proche de chez moi, mon moteur se sent de mieux en mieux", dit-il. Selon notre interlocuteur aujourd'hui soulagé, il était tout le temps présent chez le mécanicien pour des problèmes de moteur ou le système de canalisation du réservoir vers le moteur a martelé S.D. Beaucoup pensent que ce témoignage de S.D confirme le rapport fourni par Dirty Diesel qui signalait dans son rapport que la qualité des carburants d'ORYX Energy et beaucoup d'autres stations n'est pas conforme aux normes requises à la matière. Comme si cela ne suffisait pas, une autre anomalie se fait constater par l'Association libre des consommateurs du Mali qui met en doute la quantité servie aux clients à la pompe d'un point de vente, d'où leur consignation devant le Tribunal de grande instance de la Commune V du District de Bamako. Vrai ou faux ? M.C, un étudiant, confirme et atteste avoir été confronté à des pannes sèches lorsqu'il prenait habituellement le carburant dans un point de vente d'ORYX. " Je me posais la question si les pompistes ne mettaient pas de l'air dans mon réservoir en lieu et place du carburant. Aujourd'hui ce problème est résolu depuis que j'ai changé de point d'approvisionnement". Tout comme M.C, nombreux sont ceux qui donnent raison à ALCOM et vont jusqu'à dire que le service est loin de rassurer.

Un soutien de taille

Malgré la mauvaise qualité des carburants décriés et la quantité fournie dénigrée, les forces armées et de sécurités sont fournies en hydrocarbure par la station ORYX à travers le ministère de la Défense et celui de la Sécurité. Il y a péril en la demeure quand on sait que la qualité et la quantité des carburants sont un des éléments fondamentaux sur le champ de bataille. Un doigt accusateur est pointé sur le fils du président pour être un des grands soutiens de cette société. Est-ce la raison de l'attribution des marchés ? Si cela s'avère, devons-nous comprendre que l'intérêt personnel prime sur l'intérêt de la nation au Mali ?

Au regard de la gravité des faits reprochés à la station ORYX Energy, une intervention rapide des autorités se pose en vue de protéger les paisibles citoyens qui sont souvent contraints de prendre le carburant dans cette station.

Attaque du gouvernorat de Taoudeni à Tombouctou : Deux gardes ligotés, des véhicules et des armes emportés



Le mercredi 18 mars 2020, vers 3 heures du matin, des hommes armés non encore identifiés ont attaqué le gouvernorat de Taoudeni situé dans le quartier sud de la ville de Tombouctou. Les deux gardes présents au moment de l'attaque ont été attachés et bastonnés par les malfrats qui se sont ensuite enfuis avec 2 pistolets mitrailleurs et 4 véhicules. Cet incident s'est produit au moment où des chefs des tribus de la commune de Salam sont courroucées contre les autorités du fait d'avoir rattaché leur région (Taoudeni) au cercle de Tombouctou. Ils ont ainsi décidé de boycotter les élections législatives du 29 mars prochain pour protester contre l'exclusion de la région de Taoudeni des législatives.

L'insécurité chronique qui sévit au Mali fait planer le doute sur la tenue des élections législatives dans plusieurs localités du centre et du nord du pays. A Ouatagouna, dans le cercle d'Ansongo, région de Gao, les populations ont été menacées de mort si jamais elles prenaient part aux joutes électorales dont le premier tour est prévu le 29 mars prochain. Dans une lettre adressée, le lundi 16 mars dernier, au Préfet, les jeunes de la localité indiquent que « l'insécurité critique et généralisée, ne permet pas à ces moments précis la tenue d'élections dans la commune car les populations ont été mises en garde par les nouveaux occupants. » Selon les jeunes de Ouatagouna, la situation sécuritaire très alarmante et dégradée de leur commune a occasionné le déplacement massif et continu de la population ainsi que tout responsable administratif, politique ou coutumier soit sur Gao, Ansongo ou le Niger (environ 3000 ménages déplacés internes qui sont actuellement sans assistance et depuis le 07 février 2020.). Avant la tenue des élections, les jeunes exigent entre autres : le Retour immédiat et permanent du poste sécuritaire frontalier de Labbezanga; l'Installation d'une base militaire à Ouatagouna chef-lieu de la commune ; l'installation d'une autre base militaire à Fafa Gourma pour sécuriser l'ensemble du Gourma. Les jeunes de Ouatagouna se disent engagés à ne pas laisser tenir ces élections projetées dans la commune, si ces conditions ne sont pas tenues, respectées et remplies. « Nous userons de tous les moyens légaux pour cela », mettent en garde les jeunes.

L'UNTM : Une guerre en douce contre les enseignants



On assiste à un phénomène jamais observé dans l'histoire syndicale du Mali, de l'indépendance à nos jours. Aussi incroyable que cela puisse paraître, l'Union nationale des travailleurs du Mali (UNTM) tente de combattre l'octroi d'avantages aux enseignants grévistes. Selon un membre de la direction de l'UNTM qui s'exprimait lors de la présentation du bureau syndical d'une société de gardiennage, ce que les enseignants demandent est une erreur.

Pour ce membre de l'UNTM, les enseignants n'ont pas tort mais le gouvernement aurait dû leur expliquer les textes qui montrent que l'article 39 ne peut pas s'appliquer aux enseignants immédiatement. Plus loin, il ajoute que si on accordait ce que les enseignants demandent, ce corps sera le mieux doté de la fonction publique malienne, comme si ceux qui éduquent nos enfants ne méritaient pas de s'enrichir.

Après cette déclaration anti confraternelle, on peut se demander si l'UNTM n'est pas en train de poser des actes qui pourraient se retourner contre elle. En effet, les enseignants qui constituent la majeure partie des fonctionnaires maliens représentent un poids non négligeable. Même si le bureau de l'UNTM est entre les mains de fonctionnaires venant d'autres corps professionnels, les déclarations tendancieuses de ses dirigeants portent le germe d'un conflit à venir.

Par ailleurs, l'attitude de certains responsables de l'UNTM qui tentent de saboter le combat des enseignants grévistes est du jamais vu. Comment comprendre que des responsables ayant toutes leurs facultés se permettent d'émettre des opinions visant à faire échec à la lutte de travailleurs réclamant l'amélioration de leurs conditions de vie.

On sait que les enseignants maliens représentent un corps professionnel mal rémunéré malgré l'importance de leur travail. Tout le monde est unanime sur la nécessité de rehausser le niveau de l'enseignement au Mali, ce qui implique que les enseignants doivent se hisser au niveau de leurs confrères de la sous-région. En effet, il est de notoriété publique que les enseignants maliens sont les moins payés de la Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Dans ces conditions, l'UNTM devrait au contraire se montrer plus solidaire des enseignants qui ne demandent que l'application d'une loi. Il nous revient que de personnalités hauts placés dans le directoire de l'UNTM sont à la manœuvre pour nuire aux enseignants. De mémoire d'homme, on n'a jamais eu connaissance dans le monde de syndicalistes

Mise en œuvre de l'Accord : Fin de mission pour Mahamadou Diagouraga



Le Haut représentant du président de la République a œuvré pendant quatre ans pour la réconciliation des esprits et des cœurs dans notre pays à ce jour, tous les paliers de l'Accord pour la paix et la réconciliation enregistrent un niveau de mise en œuvre supérieur à 60%. C'est là un réel motif de satisfaction pour le Haut représentant du président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord, Mahamadou Diagouraga, qui a remis, hier à Koulouba, son rapport de fin de mission au chef de l'Etat. Il y a quatre ans (2016), Ibrahim Boubacar Keïta plaçait sa confiance en cet inspecteur général de police pour suivre la mise en œuvre de l'Accord qui doit conduire notre pays à la paix et la réconciliation des cœurs. Une mission délicate qu'il a accomplie à la satisfaction du président de la République qui a salué la qualité du service rendu et donné des instructions pour la suite de la mission.

A sa sortie d'audience, Mahamadou Diagouraga s'est réjoui des avancées enregistrées dans le cadre du processus de paix. L'Accord, selon lui, est à une «phase très critique, puisqu'on est arrivé à avancer à plus de 60% au niveau de tous les piliers». Soutenant cette affirmation, l'inspecteur général de police a souligné les progrès accomplis dans le volet défense et sécurité, «qui est le pilier le plus important et qui préoccupe les Maliens». En effet, ce volet a permis à de nombreux jeunes de déposer les armes et d'entrer dans les rangs de l'armée. Certains ont intégré les Forces de défense et de sécurité. «Il y a un bon lot qui est déjà là», a-t-il déclaré. Et d'annoncer qu'un autre contingent est attendu dans les mois à venir. Selon l'inspecteur général Mahamadou Diagouraga, «on est en train d'entreprendre les mesures pour que dans les semaines et mois à venir, la réinsertion de ceux qui ont choisi la vie civile puisse commencer».

■ Issa DEMBÉLÉ

qui cherchent à mettre des bâtons dans les roues d'autres syndicalistes cherchant à vivre mieux. Il est donc impératif pour le premier responsable de la centrale syndicale de s'impliquer davantage pour une issue favorable. Les actions de l'UNTM doivent s'inscrire dans ce cadre, comme elle l'a tout le temps fait depuis sa création. Le cas contraire pousserait beaucoup de gens à penser que c'est une volonté inouïe de l'UNTM à faire du mal aux enseignants.

Je veux ce
KIT



Proche de vous



3500F
de bonus

200% de bonus
sur la 1^{ère} recharge

100% Bonus
pendant 1 mois

50 sms et 100 Mo
de forfait internet

Achetez votre puce à 500 FCFA avec 500F de crédit initial et recevez en cadeaux des avantages exceptionnels*.

Bonus valable entre 5 et 30 jours.

service client : 6700

www.malitel.ml

www.facebook.com/malitel.official

Pr Akory Ag Iknane sur Covid-19 : “Les coronavirus sont une grande famille de virus communs aux chauves-souris”

Bien que le Mali n'ait enregistré aucun cas de Coronavirus, le gouvernement a pris des mesures vigoureuses. C'est pourquoi le gouvernement a mis plus de 6 milliards de FCFA pour lutter contre la pandémie du coronavirus en renforçant des capacités de nos services de santé. Dans une interview accordée au journal « Les Echos », le DG de l'Institut National de la Santé publique (INSP), Pr Akory Ag Iknane, a invité la population à aider les services de la santé de ne pas diffuser les fausses informations.

Les Echos : Combien de temps dure l'incubation de COVID-19 ?

Akory Ag Iknane : La période d'incubation signifie le temps entre la capture du virus et le début des symptômes de la maladie. La plupart des estimations de la période d'incubation du COVID-19 vont de 1 à 14 jours, le plus souvent autour de cinq jours. Ces estimations seront mises à jour à mesure que de nouvelles données seront disponibles.

Les Echos : Les humains peuvent-ils être contaminés par COVID-19 d'origine animale ?

AAI : Les coronavirus sont une grande famille de virus communs aux chauves-souris et aux animaux. Rarement les gens sont infectés par ces virus qui peuvent ensuite se propager à d'autres personnes. Par exemple, le SRAS-COV était associé aux civettes et MERS-COV est transmis par les chameaux dromadaires. Les sources animales possibles de COVID-19 n'ont pas encore été confirmées. Pour la protection par exemple, lorsque vous allez visiter des marchés d'animaux vivants, éviter tout contact direct avec les animaux et assurer en tout temps de bonnes pratiques de sécurité alimentaire. Il faut aussi manipuler la viande, le lait ou les organes animaux crus avec soin pour éviter la contamination des aliments non cuits et éviter de consommer des produits animaux crus ou insuffisamment cuits.

Les Echos : Quelles sont les mesures de protection pour les personnes se trouvant ou ayant récemment visité les zones où la maladie se propage ?



AAI : Je pense qu'il faut suivre les instructions données à la télé ou à la radio. Par mesures de précaution, il faut rester à la maison, si vous commencez à vous sentir mal, même avec des symptômes légers comme des maux de tête et un nez qui coule jusqu'à ce que vous récupériez. En plus, il faut éviter avec les autres et les visites dans les établissements médicaux permettront à ces établissements de fonctionner plus efficacement et contribueront à nous protéger, nous et les autres contre d'éventuels COVID-19. Si on développe de la fièvre, de la toux et des difficultés respiratoires, il faut immédiatement consulter un mé-

decin le plus proche car cela peut être dû à une infection respiratoire ou à une autre infection grave.

Les Echos : Selon vous, quelles sont les mesures sanitaires pour éviter une quelconque contamination ?

AAI : La manière la plus simple est de nettoyer régulièrement et soigneusement les mains avec une désinfection à base d'alcool ou laver-les à l'eau et au savon. Je signale lorsqu'on lave les mains à l'eau et au savon ou une désinfection à base d'alcool tue les virus

qui peuvent se trouver sur les mains. Il faut maintenir une distance d'au moins un mètre entre vous et toute personne qui tousse ou éternue. Lorsque la personne tousse ou éternue, elle pulvérise de petites gouttelettes liquides de son nez ou de sa bouche qui peuvent contenir des virus. Si vous êtes trop près, vous pouvez respirer les gouttelettes, y compris le virus COVID-19 si la personne qui tousse a la maladie. Il faut éviter de toucher les yeux, le nez et la bouche.

Les Echos : Et pourquoi cela ?

AAI : Parce que les mains touchent de nombreuses surfaces et peuvent détecter des virus. Une fois contaminées, les mains peuvent transmettre le virus aux yeux, au nez et à la bouche. Delà, le virus peut pénétrer dans votre corps vous rendre malade.

Les Echos : Quels sont les rôles que la population malienne doit jouer pour combattre ce fléau ?

AAI : Ce qui est extrêmement important, il faut que la population aide nos services de santé de ne pas diffuser les fausses informations. Cela va créer la panique au sein de la population d'une part et d'autres part, il y a un seul circuit notamment le numéro vert pour ceux qui veulent s'informer ou nous dire qu'un cas dit suspect selon eux se trouve dans un quelconque lieu. Je rappelle qu'il faut appeler le numéro vert que voici : 36061, une équipe va se déployer immédiatement sur le lieu. Effectivement au vue de résultats, nous allons informer la population.

Les Echos : Avez-vous un appel à lancer ?

AAI : Le dernier appel, c'est à la société civile j'ai été ravi lorsque les communicateurs traditionnels ont lancé vraiment un message de sensibilisation. Et, j'appelle à tous les regroupements notamment les jeunes, les groupements des femmes, les légitimités traditionnelles et les mouvements religieux afin de combattre ce fléau.

■ **Propos recueillis par Ibrahim Sanogo**

Attentat kamikaze aux "Trois frontières" : L'EIJS revendique la paternité de l'attaque terroriste

La zone dite des trois régions fait encore parler d'elle. Avec la mort de deux soldats maliens et la blessure de plusieurs autres au cours d'une attaque à la voiture piégée.



Le vendredi 13 dernier, c'est le gouverneur de la Région de Ménaka, Daouda MAÏGA, qui a donné l'information. À savoir que deux soldats de l'armée malienne reconstituée (AMR), car c'est un bataillon de cette armée hybride qui a été visée par l'attaque, ont trouvé la mort le mercredi 11 mars dans la zone dite des Trois frontières (Mali, Niger et Burkina Faso). Il s'agit d'une zone dangereuse et réputée pour être le fief de l'Etat Islamique au Grand Sahara (EIJS), une filiale de Daech.

L'attaque terroriste a eu lieu au cours d'une manœuvre de véhicule kamikaze perpétrée contre ce groupe de soldats qui comprenait des rebelles 'recyclés' et intégrés dans l'armée malienne. Corps dans lequel ils sont largement supérieurs en nombre (2/3) et en grades. La troupe faisait mouvement vers Ménaka en provenance de la localité de Indelimane lorsqu'un véhicule inconnu au bataillon a tenté de s'infiltrer dans le dispositif du bataillon AMR pour se faire exploser.

L'objectif de l'assaillant, qui était seul à bord et dont le véhicule était bourré d'explosifs,

était de faire un maximum de victimes en s'infiltrant frauduleusement dans le dispositif de voyage et de tuer en masse. Le tout en sacrifiant sa propre vie au nom d'Allah et de l'Islam. A noter que depuis les débuts de ce mois de février 2020, la communauté internationale est en train de déployer des bataillons de forces armées constituées à deux tiers par les « ex rebelles » pour dominer les régions du nord du Mali avec des forces armées où les éléments de l'armée malienne classique sont minoritaires et en position subalterne.

Il est permis de croire que cette politique, qui est consacrée par l'Accord dit de paix et de réconciliation issu du processus d'Alger, est rejetée par les rebelles non-signataires de l'Accord. Elle ne semble pas satisfaire la partie des rebelles qui n'ont pas adhéré à l'Accord qui ont pris le maquis. Mais, la communauté internationale (USA exclu) est décidée à les soumettre par la force. Et eux, ne veulent pas se soumettre ; ils ont déjà fait allégeance à d'autres. D'où la recrudescence des attaques contre cette armée composée pourtant aux 2/3

par leurs anciens frères de rébellion. Du coup, ils continuent ces combats contre l'entité Mali (piégé entre le marteau et l'enclume) et ses partenaires dits de paix étrangers. Il est permis de penser qu'ils vont continuer jusqu'à la défaite assumée de l'une des deux parties, l'AMR d'un côté et les forces étrangères de l'autre. Les maliens ordinaires étant les herbes écrasées sous les pattes des belligérants.

La voiture bourrée d'explosifs n'a pas explosé

Pour revenir à cette attaque perpétrée le 11 mars, il est admis que la tentative du véhicule intrus a été mise en échec quant à ses intentions premières qui étaient manifestement de pénétrer profondément au cœur du dispositif du bataillon afin de pouvoir faire un maximum de victimes humaines et de dégâts matériels. Cet objectif n'a pas été pleinement atteint. Et le reste du bataillon reconstitué a pu dévier sa route et regagner Ménaka.

Toujours, en termes de rappel, le 1er novembre déjà, donc voilà un peu plus de trois mois, la filiale de l'EI (ou ISIS chez les anglo-saxons) avait déjà tué ici 39 FAMA (Forces armées maliennes). La branche Jihadistes de l'EI voulait, semble-t-il, « étrenner » les nouvelles forces « reconstituées » et leur envoyer un message clair : vous serez traités exactement, voire pire, que l'armée malienne ancienne.

A cet égard, le bilan de deux morts 'seulement'

(du point de vue des terroristes) et des blessés n'est pas forcément une grande victoire pour eux. Surtout que le kamikaze aurait été « neutralisé » selon la terminologie consacrée. Mais, pour L'EIGS, le message est sans doute passé : pas de repos pour les « mécréants et leurs protégés ». Il semblerait que le véhicule kamikaze n'a pas explosé comme prévu. Et l'assaillant a été tué. Seul l'impact du véhicule lancé contre le convoi a fait deux morts et des blessés

Opération martyr contre les mécréants (les Kaffres) et les Croisés

Et comme pour renforcer ce message qui a échoué, le groupe a émis un communiqué pour revendiquer l'attaque (la plupart du temps, ils ne revendiquent pas et on parle d'"inconnus lourdement armés". Ces types de silence après attaque vont sûrement cesser, guerre de communication oblige. Le dit communiqué, lâché le samedi 14, révèle l'identité de l'auteur de l'attaque. Il s'agit de Abdallah AL ANSARI (un nom d'emprunt bien sûr). Il a été présenté au grand public à travers les médias du groupe (voir photo).

Rédigé en arabe, il est signé « Islamic state-Wilaya de l'Afrique de l'ouest [donc en anglais et en arabe] ». Il est titré : « Opération martyr sur un convoi mixte armée malienne insurgée et forces armées françaises croisées dans les

environs de Ménaka ». Le communiqué informe que grâce à Allah, le plus haut, le martyr Abdallah AL ANSARI a visé- Allah le reçoive- le (la date est donnée selon le calendrier arabo-islamique) un convoi de forces françaises croisées et de l'armée malienne insoumise sur la route Ménaka-Ansongo en faisant exploser son véhicule bourré d'explosifs au milieu d'eux. Ce qui a causé le péril et l'atteinte des dizaines parmi eux.

Le communiqué se termine en disant que, par ailleurs, les soldats de la Khalifa avait fait exploser le jour suivant et dans la même zone exactement un engin explosif sur le même convoi. Ce qui a permis de démolir, selon le communiqué, du matériel et de tuer ceux qui étaient à bord.

Depuis le mois de janvier et le sommet de Pau, une nouvelle guerre a commencé au Mali et en Afrique de l'ouest. Une Afrique de l'ouest considérée par les terroristes comme une « Wilaya » (Province, Région administrative). Ce qui rend dérisoire l'éternel concept de « partition » auquel les maliens continuent à s'accrocher et qui continue à les distraire et à les dévier du vrai combat : résister à la tentative de les mettre sous une nouvelle gouvernance. Celle que la communauté internationale et les Jihadistes préparent pour eux. L'Accord devient lui-même dérisoire.

■ Amadou TALL



Communiqué de presse de la MINUSMA : Conclusions de la mission d'enquête spéciale sur les graves atteintes aux droits de l'homme commises à Ogossagou le 14 février 2020



Bamako, le 18 mars 2020 – La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) publient aujourd'hui les conclusions de la mission d'enquête spéciale sur les graves atteintes aux droits de l'homme commises le 14 février 2020 à Ogossagou (commune et cercle de Bankass, région de Mopti).

Conformément à son mandat de promotion et protection des droits de l'homme ainsi que de la protection des civils, et aussitôt informée des allégations de graves atteintes aux droits de l'homme ayant eu lieu le 14 février 2020, la

MINUSMA a déployé une équipe d'enquête composée de neuf chargé(e)s des droits de l'homme et de quatre experts de police scientifique, dans le but de faire la lumière sur les circonstances de l'attaque, d'identifier les auteurs ainsi que les victimes, et de situer la responsabilité des acteurs impliqués.

Sur la base de la méthodologie du HCDH, les chargés des droits de l'homme ont conduit des enquêtes ex situ et in situ, respectivement à Mopti, Bamako, Ogossagou-Peul et Ogossagou-Dogon. L'équipe d'enquête a également rencontré des victimes, des témoins directs et indirects ainsi qu'un présumé auteur en détention, afin de vérifier les allégations reçues

et d'établir précisément les faits et les responsabilités. Tout au long de l'enquête, les chargé(e)s des droits de l'homme se sont entretenus avec les autorités administratives, judiciaires et pénitentiaires ainsi que militaires de la région de Mopti. L'équipe d'enquête a également effectué une visite à la Brigade de Recherche de la Gendarmerie à Sévaré où elle a interviewé une personne détenue en lien avec cette attaque. Au total, 117 personnes ont été interrogées dans le cadre de cette enquête.

Il sied de souligner qu'entre le 23 mars 2019 (date du premier incident dans le village d'Ogossagou) et le 13 février 2020, jour pré-

cédent l'attaque, la Division des droits de l'homme et de la protection (DDHP) de la MINUSMA a documenté au moins 46 incidents attribuables aussi bien à des éléments armés dogons que peuls, qui ont causé dans le seul cercle de Bankass, la mort d'au moins 259 personnes dont 51 enfants et cinq (5) femmes. Au terme de cette mission d'enquête, la MINUSMA est en mesure de conclure que le 14 février 2020 vers 5h du matin, plusieurs dizaines d'individus, dont certains identifiés comme des chasseurs traditionnels, appuyés par des hommes en tenue militaire et des membres présumés de la communauté dogon, ont conduit une attaque vraisemblablement planifiée et ciblant la partie du village d'Ogossagou habitée par les membres de la communauté peule.

Les assaillants, munis de fusils automatiques, de fusils traditionnels de chasse et de machettes, ont exécuté au moins 35 personnes toutes membres de la communauté peule, dont une (1) femme, trois (3) garçons, et deux (2) filles, et blessé au moins trois (3) autres. A ce jour, au moins 19 personnes dont cinq (5) enfants sont toujours portées disparues depuis l'attaque.

Une femme de plus de 70 ans et une fille de 6 ans en situation d'handicap mental sont décédées dans l'incendie de leur case. Une autre fille d'environ 4 ans a été tuée par balle alors que son père la portait sur son dos pour s'enfuir. Une fille de 13 ans, originaire d'un village dont les habitants s'étaient récemment installés à Ogossagou, a disparu depuis l'attaque. Les corps de 32 victimes, dont celui d'une (1) femme et de deux (2) enfants ont été enterrés

dans une fosse commune au Nord du village nommé "Marabout", les trois (3) autres corps ont été enterrés dans des tombes individuelles.

Au moins 136 habitations (légères ou maçonnées) ont été détruites par incendie volontaire ou rendues inhabitables, 32 greniers et hangars de stockage de vivres incendiés ou rendus inutilisables, 24 charrettes, trois (3) bâtiments commerciaux (cuisine, pâtisserie et boutique) détruits, deux (2) enclos à bétail détruits et/ou incendiés et un nombre important de têtes de bétail volées ou tuées.

Ces faits susmentionnés constituent des atteintes graves aux droits de l'homme, notamment des privations arbitraires du droit à la vie, des atteintes au droit à l'intégrité physique et morale, et des atteintes au droit à la propriété. Au regard de la loi malienne, ces actes peuvent constituer des crimes prévus et punis par le code pénal malien. Ces graves atteintes aux droits de l'homme pourraient également être qualifiées de crimes contre l'humanité, si jugées par un tribunal compétent, en vertu du droit international pénal, particulièrement l'article 7 du Statut de Rome.

« Je suis très préoccupé par l'impunité dont jouissent les auteurs de ces actes similaires à ceux ayant déjà occasionné la mort d'au moins 157 personnes dans le même village en mars 2019 au cours d'une attaque planifiée, organisée et coordonnée. Il devient important de mettre un terme au cycle de violence meurtrière alimenté par l'impunité de ses auteurs », a souligné le Représentant Spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSMA, Monsieur Mahamat Saleh Annadif.

Outre le déploiement d'une équipe d'enquêteurs des droits de l'homme, et conformément à son mandat de protection des civils, la MINUSMA a immédiatement déployé un détachement de Casques bleus par voie terrestre après avoir reçu l'alerte d'un risque imminent d'attaque via sa ligne verte, dans le but de prendre des mesures proactives pour protéger les civils.

« Bien qu'arrivés aux alentours du village avant l'attaque, les éléments de la Force de la MINUSMA ont été détournés de leur itinéraire vers une autre localité. Ayant rebrousse chemin, les éléments de la Force ne sont arrivés sur les lieux qu'après l'attaque », a regretté le Représentant Spécial Annadif.

Dans le cadre de l'appui aux autorités judiciaires, la MINUSMA a apporté un soutien logistique et technique ainsi qu'une expertise scientifique à une équipe de cinq enquêteurs de la Brigade d'Investigation Spécialisée déployée à Ogossagou, les 17 et 18 février 2020. Elle encourage le gouvernement et particulièrement les instances judiciaires nationales à user de leur devoir de diligence afin que les auteurs ne restent pas impunis. La MINUSMA se tient prête à poursuivre son assistance aux autorités maliennes compétentes dans le cadre des enquêtes en cours.

Conformément à la pratique établie, les conclusions de l'enquête spéciale ont été partagées avec les Ministres des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, de la Défense et des Anciens combattants et de la Justice et des Droits de l'homme, ainsi que l'État-major général des armées.





Législatives maliennes : Des candidats pas très honorables au RPM

En l'absence d'une décision gouvernementale relative à la situation épidémiologique du pays face au Coronavirus, les incertitudes sur la tenue des élections législatives prévues le 29 mars 2020 demeurent. Si les élections sont un moment privilégié de démocratie où le peuple choisit librement ses représentants à l'Assemblée nationale, c'est également le lieu pour certaines personnes de briguer un mandat qui les mette à l'abri de poursuites judiciaires. Sans préjuger de la présomption d'innocence, force est de reconnaître que de nombreux candidats à la prochaine députation ont soit eu des démêlés avec la justice, soit sont visés ou cités dans des affaires parfois très graves. C'est le cas de 9 candidats qui se présentent tous sous la bannière du Rassemblement Pour le Mali (RPM), parti du Président de la République, majoritaire dans l'Assemblée nationale sortante.

Parmi les personnes dont la candidature a été validée par la Cour Constitutionnelle figurent

un ministre du Gouvernement en poste et une personne sous le coup d'un mandat de dépôt depuis plusieurs mois. Il s'agit respectivement de Me Baber Gano, actuel ministre de l'Intégration africaine et de Bakary Togola, ancien président de l'APCAM, structure faïtière des

paysans maliens. Le ministre Baber Gano est cité dans une affaire de détournement de la somme de 401 millions de FCFA au préjudice de l'Office du Niger du Mali. Cette affaire a été initiée par le Syndicat Autonome de l'Office du Niger (SAON) qui a saisi le Pôle Économique et Financier du Tribunal de la Commune III de Bamako et a été entendu. Dans un communiqué en date du 03 octobre 2019, le SAON, à travers son Secrétaire à l'information, monsieur A. Maïga, « tient à remercier le Procureur du Pôle Économique et Financier de la diligence par laquelle il a fait évoluer cette affaire depuis son appel à témoin d'il y a moins d'un mois et qui tient promesse ».

Malgré cette satisfaction exprimée par le SAON, l'affaire n'a pas connu d'évolution majeure sans





doute à cause de la personnalité du cité qui est Secrétaire général du RPM, parti présidentiel, et ministre du Gouvernement. Il faut signaler que le Cabinet Baber Gano a catégoriquement rejeté les accusations portées contre son patron cela dans un communiqué rendu public dans la presse malienne. Cependant le SAON reste sur sa position et si Me Baber Gano était élu à l'Assemblée nationale c'en sera fini de cette affaire car il serait alors couvert par l'immunité parlementaire. Il est toutefois curieux que la candidature de Me Baber Gano ait pu être validée par la Cour Constitutionnelle alors même que la loi interdit à un ministre en fonction de se porter candidat à un suffrage électoral.

La lutte contre la corruption lancée par le Pôle Économique et Financier du Tribunal de la Commune III de Bamako a surpris plus d'un Malien avec la convocation et la mise sous mandat de

dépôt de celui que l'on croyait intouchable à l'époque. Il s'agit de Bakary Togola, ancien président de l'APECAM, Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali. Monsieur Togola est actuellement en prison pour une affaire de détournement de plus de 9 milliards de FCFA dans l'affaire dite « des ristournes de la Confédération des sociétés Coopératives des producteurs de Coton », au préjudice des paysans cotonculteurs maliens. Si l'affaire n'a pas encore été jugée, l'on est en droit de croire que les charges portées contre Bakary Togola sont sans doute sérieuses pour que le juge le maintienne en détention depuis septembre 2019. Or l'ancien patron de l'APECAM, agriculteur multimillionnaire, pourrait échapper à la prison car sa candidature à la députation de mars 2020 vient d'être validée par la Cour Constitutionnelle. Lui aussi serait couvert par l'immunité



parlementaire en cas d'élection. Sortir de prison pour directement siéger à l'Assemblée nationale du Mali tel est le défi que lance Bakary Togola à la Justice malienne et à tous les Maliens qui croient que justice leur sera rendue.

La troisième personnalité qui recherche la couverture de l'immunité parlementaire est le Député sortant Mohamed Ould Mataly. En effet, le Député sortant de Bourem est sérieusement soupçonné par les Nations Unies d'avoir des accointances avec des réseaux mafieux impliqués dans le grand trafic de drogue au Sahel. Certaines sources estiment que « Mohamed Ould Mataly sert de relais politique à des trafiquants de drogues dont son gendre Mohamed Rouggy en les protégeant contre toute intervention des autorités étatiques, en subornant les services de sécurité et en avertissant les trafiquants de la tribu arabe des Lehmar des éventuelles opérations de lutte contre les stupéfiants ». Ces faits et d'autres encore ont poussé les Nations Unies à inscrire Mohamed Ould Mataly sur sa liste rouge des personnes impliquées dans le trafic de drogue tant au Mali que dans le Sahel et de geler ses avoirs à l'international. En se portant candidat à sa réélection, Mohamed Ould Mataly chercherait à tirer sur lui la couverture de l'immunité parlementaire. Il a d'autant toutes les chances de se faire réélire qu'il s'est inscrit sur la liste de la pirouette Aïssata Cissé dite Chato, indéboulonnable Députée PDES puis UM-RDA de Bourem.

Dans son Rapport 2018, le Vérificateur général relève plus de 4 milliards FCFA d'irrégularités financières sur la gestion de l'ORTM en 3 ans, de 2016 à 2018. A cette date, le Directeur général de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Mali (ORTM) était Sidiki N'Fa Konaté qui a fait valoir son droit à la retraite en décembre 2019. L'affaire aurait été un simple fait de malversations et de détournements comme en connaît malheureusement le Mali si la personne citée n'était pas membre du RPM et candidat à l'élection des Députés à l'Assemblée nationale de mars 2020 pour le compte de la circonscription de Kolondiéba. Encore un cas de quelqu'un qui chercherait l'immunité parlementaire, di-raient certains. En effet, sous sa direction, le Vérificateur déclare que « des marchés ont été attribués à des candidats n'ayant pas fourni d'états financiers ou ayant fourni des états financiers non certifiés » et surtout que « Le montant total des marchés irrégulièrement attribués à des candidats n'ayant pas justifié leurs



capacités financières est de 207 693 590 FCFA ». S'y ajoutent 120 520 500 FCFA payés à l'ORTM pour des travaux non exécutés. Tout cela et d'autres irrégularités font un total de plus de 4 milliards de FCA de dépenses que doit justifier Sidiki N'Fa Konaté durant sa gestion de 2016 à 2018.

Un autre candidat à la députation cité dans une affaire est Karim Kéita, Député élu en Commune II du District de Bamako. Cette affaire est des plus complexes car l'intéressé en plus d'être le Président de la Commission Défense et Sécurité de l'Assemblée nationale du Mali sortante est le fils du Président IBK. Karim Kéita est cité dans l'affaire dite Birama Touré, journaliste au Sphinx et disparu depuis janvier 2016. Des investigations journalistiques ont conclu que Karim Kéita aurait eu connaissance d'information sur la disparition de Birama Touré à défaut d'y être impliqué. Malgré tout, les parents et collègues du disparu, dont certains ont attesté du décès, restent sans nouvelles du journaliste du Sphinx dont on dit qu'il s'apprêtait à l'époque à faire des révélations importantes sur l'armée malienne. Birama Touré fait partie de la grande Famille fondatrice de Bamako, les Touré. Celle-ci s'est ouvertement démarquée de la candidature à la députation de Karim Kéita pour le compte de la Commune II et a appelé les habitants de ladite Commune à ne pas voter pour la liste du Président sortant de la Commission Défense à l'Assemblée nationale tant que toute la lumière ne sera pas faite sur l'Affaire Birama Touré. Si Karim Kéita n'était pas réélu, il serait alors un simple citoyen que la Justice pourrait entendre sans restriction.

A ces personnalités s'ajoutent d'autres non

moins importantes comme Mamadou Tangara, ancien détenu et ex-maire de Sikasso, candidat RPM, Abdoul Galil Mansour Haidara, condamné à mort en Arabie Saoudite, détenu plusieurs années avant de sortir grâce à l'Etat Sénégalais qui intervenait pour son cousin et codétenu

dans le même dossier, député à Ségou et candidat RPM, Issiaka Sidibé, procès en appel de Ammy Baba Cissé (ABC) du Figaro du Mali, député et candidat RPM à Koulikoro. Sous d'autres cieux, la Justice aurait demandé et obtenu la levée de l'immunité parlementaire si les preuves contre les personnalités citées étaient irréfutables. Cependant la peur de faire jurisprudence saisit plus d'un Député surtout si l'on n'est pas sûr d'être exempt soi-même. Cependant tôt ou tard, les personnes citées dans des affaires de justice devront répondre car elles ne pourront pas être indéfiniment couvertes par l'immunité parlementaire. Tant que les faits ne seront pas prescrits, la Justice réussira à écouter les uns et les autres.

De façon plus générale, on peut se demander si, au-delà des individus et du parti RPM au pouvoir, l'Etat malien lui-même ne se révèle une fois de plus complice de mafiosis pour ne pas dire qu'il est un Etat mafieux.

■ DIALA THIÉNY KONATÉ



Conférence de presse à la Primature : « Les élections législatives se tiendront à la date prévue, selon le PM »

Le Premier ministre, Dr Boubou Cissé a présidé une conférence de presse, jeudi 19 mars 2020, à la Primature, devant certains membres du gouvernement et des hommes de média. Informer la presse nationale et internationale sur les mesures prises par le gouvernement afin de prévenir l'entrée de Coronavirus au Mali tel était le but de cette conférence.



Pour contenir le fléau, une commission a été mise en place par le gouvernement. Et elle tient deux réunions par jour afin de suivre de près l'évolution des mesures de prévention contre l'entrée de ladite pandémie au Mali. Au niveau de l'Aéroport international Président Modibo Kéita de Senuou et des corridors, l'Etat malien est en train de renforcer les dispositifs sécuritaires. En outre, le gouvernement du Mali a déjà envisagé certaines mesures de prise en charge des cas qui seraient détectés. Pour cela, certains hôpitaux et centres de santé de référence sont prêts pour recevoir un certain nombre de cas. Le Mali a enregistré plus de 40 cas suspects, mais actuellement aucun cas confirmé. Le gouvernement envisage la mise en place d'une brigade de vigilance et de sensibilisation afin d'édifier les populations au niveau des marchés, des gares routières. Aux dires de Yaya Sangaré, ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, le continent africain a enregistré des cas à travers

des voyageurs venus des pays contaminés voire d'Asie et d'Europe. Sur les 54 pays africains, de la semaine 13 au 17 mars, le nombre de contamination évolue de 60 à 464 cas confirmés. Aujourd'hui, aucun cas n'a été enregistré positif. « Le Mali n'est pas une exception et ne saurait être une exception, il faut maintenir les actions de sensibilisation sur toute l'étendue du territoire », a-t-il dit.

Au cours des échanges avec la presse, le Premier ministre Dr Boubou Cissé a rappelé à l'assistance que le Mali n'était pas un pays à risque, mais est un pays vulnérable. Tant la propagation de ce virus est rapide et le fait qu'il n'y ait aucun traitement connu à ce jour, c'est ce qui rend la situation préoccupante. En outre, le Chef du Gouvernement a informé ses hôtes que tous les pays limitrophes du Mali à l'exception du Niger sont touchés et a déclaré que le Gouvernement a mis en place un comité de coordination et un comité d'urgence. Ces deux instances tiennent des réunions journalières,

pour faire un point sur l'évolution de la situation. Dr Boubou Cissé a précisé que « tout le travail qui se fait est axé sur la prévention. Le gouvernement du Mali se prépare au pire », a-t-il précisé.

Le chef du gouvernement a affirmé que les élections législatives se tiendront à la date prévue. Aucun report n'est envisagé. Il est en train de multiplier les rencontres avec la société civile, les partenaires techniques et financiers, les leaders religieux, les opérateurs économiques. En outre, le Premier ministre a souligné que la gestion de la maladie, coronavirus, est une question de responsabilité et de prise de conscience.

Enfin, le Chef du Gouvernement a donné un aperçu des incidences budgétaires et les impacts économiques de cette crise sanitaire qui menace l'humanité. Il a, par ailleurs, déclaré que les mesures telles que décidées par le Gouvernement permettent de lutter contre l'introduction de la maladie dans notre pays.

Le ministre des transports, M. Ibrahim Abdoul Ly, a fait le point sur les mesures prises au niveau des corridors routiers mais également en termes d'approvisionnement du pays en hydrocarbures et en produits de premières nécessités du fait du bouleversement provoqué sur la balance économique et commerciale mondiale.

Le ministre de la Santé et des Affaires sociales a déclaré que « nous sommes en face d'une des plus grandes pandémies que nous avons connues ». « Nos systèmes de santé ne sont pas prêts pour prendre en charge les malades, nous ne voulons pas avoir beaucoup de malades. Nous pouvons gagner contre cette pandémie au Mali, nous pouvons la contrôler et nous ne la contrôlerons que si vous décidez vous-mêmes que c'est votre propre problème », a conclu le ministre Michel Hamala Sidibé.

■ Ibrahim Sanogo

L'animation de l'hémicycle : Un député, à quoi sert-il ?

Au Mali, tous les regards sont tournés vers la tenue des élections législatives dont les campagnes battent leur plein. Pour la circonstance, les candidats sont à pied d'œuvre pour bénéficier du suffrage des populations. De l'avènement de la démocratie à nos jours, dans notre pays, certains candidats véhiculent l'image d'une Assemblée nationale refuge qui permet de bénéficier de l'immunité parlementaire et d'autres privilèges. Au moment où le renouvellement des députés de l'Assemblée est en cours, le citoyen lambda s'interroge sur leur rôle.



Plusieurs caciques de la classe politique malienne sont engagés dans la course pour Bagdadji, siège de l'Assemblée nationale du Mali. Pour l'atteinte de leur objectif, ils utilisent toutes formes de ruses pour amadouer la population. Pratique utilisée généralement par des candidats qui n'ont aucun ancrage social. Conséquence, ils parviennent à se faire élire. C'est sans doute pour cette raison que les Maliens, dans leur majorité, pensent que les députés ne jouent pas pleinement leur partition dans l'animation de la vie politique à cause de la manière qui les a conduits à l'hémicycle.

Si le rapport de Mali-mètre devait faire foi, 74% des Maliens ne sont pas satisfaits des actions des députés à l'Assemblée nationale contre 18% qui sont satisfaits et 9% sans opinion. Toutes choses qui prouvent que les Maliens ont une mauvaise appréciation des députés à l'Assemblée nationale. Ces pourcentages révèlent que les Maliens estiment que les députés ne jouent pas pleinement leur action de contrôle de l'action gouvernementale. A priori, le rôle d'un député est le vote des lois proposées par l'exécutif. Mais avant de se prononcer sur ces lois, les élus doivent minutieusement étudier les tenants et les aboutissants des textes proposés.

Le sentiment le plus partagé par l'opinion nationale est qu'ils valident les décisions du gouvernement sans jamais se soucier de la répercussion de ces lois sur la vie du citoyen lambda. Les débats houleux et l'interpellation des ministres n'impressionnent plus personne. Au contraire, une bonne partie de l'opinion nationale pense que c'est une mise en scène pour distraire. Aujourd'hui, on assiste à une perte de crédit et les personnes accordent peu de confiance à l'action des députés. Pour l'opinion nationale, les députés, au lieu de contrôler les actions du gouvernement, passent le plus clair de leur temps à adopter les textes de loi.

En plus du vote des lois, la restitution des activités au sein de l'hémicycle auprès de la base doit s'inscrire au cœur de leurs actions, pour ne

pas dire être leur cheval de bataille. Très peu de députés, après les différentes sessions, repartent voir leur base pour faire la restitution. D'où cette mauvaise appréciation des Maliens. Au regard de ces pratiques, comment peut-on continuer à élire des hommes et femmes qui ne pensent qu'à leur survie ?

Au Mali, le rôle des députés est méconnu par la population et par les élus eux-mêmes. Pendant la campagne, il n'est pas rare d'entendre les candidats à la députation déclarer qu'ils vont construire des écoles, des hôpitaux, des routes et autres. Ce qui montre que les candidats ne mesurent pas l'enjeu du rôle des députés. Est-ce à dire qu'ils partent à la conquête des suffrages des populations sans même savoir exactement ce qui les attend ? Sans être exhaustif, nos représentants à l'Assemblée nationale ne sont pas à la hauteur.

Représenter quelqu'un veut tout simplement dire parler en son nom et défendre ses intérêts, quel que soit le prix à payer. Avec la séparation des pouvoirs, les députés sont la plaque tournante, pour ne pas dire le moteur même de la démocratie. Si les lois sont votées, sans au préalable une lecture objective, à quoi servent alors les différentes commissions parlementaires ? Quel est réellement, le rôle des députés dans la consolidation des libertés acquises et l'état de droit ? Autant de questions qui hantent l'esprit des Maliens.

Il est essentiel aujourd'hui, après plus de 25 ans de pratique démocratique, que les honorables députés prennent du temps pour mieux assimiler leur rôle avant de partir à la conquête des suffrages. Ils sont élus pour une période de 5 ans. Le fonctionnement de l'Etat ne peut pas s'arrêter à cause de la méconnaissance de la fonction des députés. Un des défis majeurs à relever dans l'hémicycle reste la formation des députés.

■ Ibrahim Sanogo



7ème Edition Du Festival International DIDADI à Bougouni : « Un festival n'est pas seulement la musique mais c'est des découvertes », dicit Seydou Coulibaly

Le Festival international Didadi de Bougouni, s'est achevé le 15 mars 2020 sans incident. Compte tenu de la propagation de la pandémie Covid-19 (Coronavirus) dans le monde, la cérémonie de clôture n'a pas eu lieu. Mais Certains exposants, artistes musiciens, participants ayant pris part nous donnent leur avis, ainsi que l'initiateur dudit festival Seydou Coulibaly.



Les forces de l'ordre étaient massivement présentes pour la sécurisation des festivaliers, des médecins vêtus en blouse blanche devant l'entrée pour un contrôle de température de chaque participant et des drones au dessus de nos têtes. Plusieurs hôtessees avaient des gels hydro-alcoolisés à l'entrée pour désinfecter les mains. Bref, tout était mis en place pour le bon déroulement de ce festival qui s'est tenu du 12 au 15 mars 2020 sur le bord du fleuve Baoulé, le nouveau site du festival appartenant à Seydou Coulibaly directeur du festival DIDADI.

Selon Antimbé Guindo, exposant venu du pays Dogon: « **je participe à tous les festivals du Mali. Nous sommes très heureux de**

prendre part à celui de Bougouni. Nous vendons tous les articles traditionnels comme des tissus en indigo, en Bogolan, des colliers, des bracelets traditionnels, des chaussures en cuir traditionnelles et autres ».

Il se plaint du manque de clients cette année, qui, selon lui, est dû au fait que le Mali traverse une crise sécuritaire et de galère qui s'installe de plus en plus, de jour en jour. C'est avec espoir qu'il dira que « **Nuit et jour, nous souhaitons la paix. Elle est le fondement de tout développement. Et nous, au pays Dogon, nous ne souhaitons que la paix. Je reste convaincu qu'il y aura des achats avant notre départ** ».

Les stands étaient très nombreux à ce festival. On pouvait se procurer plusieurs articles et divers surtout ce que l'on appelle des secrets de femme.

« **Ma boutique s'appelle La Recette Magique de Tombouctou. C'est ma troisième participation au festival Didadi. Cette 7ème édition comparée aux autres éditions passées, je n'ai pas eu assez de clients. Mais je ne me plains pas trop. Nous vendons de l'encens "Woussoulan", des nuisettes, des perles autour de la taille (Baya) et plusieurs autres secrets pour femme. Nous avons aussi des articles pour homme de tout genre. Pour ce qui est de l'organisation, je ne me**

plains pas. Seulement je demande aux organisateurs de prendre des mesures pour interdire l'accès des enfants mineurs qui ne font que des bruits inutiles, souvent des cris par-ci et par-là. Et aussi de prendre des dispositions contre les coupures d'électricité qui ont déjà détruit deux de mes ampoules », a souligné Mme Maiga Hadji Haïdara, vendeuse d'articles féminins et masculins.

Les musiciens étaient aussi à l'honneur. Ils ont chaleureusement égayé le public au cours de la soirée.

L'artiste Guinéen Azaya, le chouchou de plusieurs jeunes femmes à cause de ses chansons d'amour, a amené le public dans les nuages, avec ses prestations.

Azaya se dit surpris de voir un tel public chaleureux devant lui. Il a indiqué que l'un de ses projets était d'amener sa musique guinéenne hors du pays, d'essayer de faire la promotion de sa musique hors des frontières de la Guinée, ce qui l'a motivé à participer au festival.

« Pour ce qui est de la musique malienne, elle est très avancée. Les artistes maliens sont écoutés partout dans le monde. Et j'ai beaucoup d'amis musiciens maliens », a-t-il affirmé.

Les participants qui ont pris part ont beaucoup apprécié l'organisation et le choix porté sur

les artistes invités.

Dans un témoignage qu'il nous a fait, le festivalier Abdoulaye Kané a salué la tenue de ce festival Didadi, qui, selon lui, fut une réussite. Il est convaincu que tout s'est bien déroulé sans incident. Il a profité de l'occasion pour féliciter Seydou Coulibaly et ses partenaires.

« A mon avis, ce festival fut plus beau que celui des autres années. J'ai aimé tous les artistes invités. Par rapport à l'exposition, le prix des articles et divers me convient. J'ai fait plusieurs achats. Je demande aux initiateurs du festival Didadi de faire en sorte qu'il soit continu », souhaite ce festivalier qui tenait deux sacs en main.

A son tour, le directeur du festival, Seydou Coulibaly, dira que « malgré la situation qui prévaut actuellement au Mali, tout s'est bien passé. A quelques jours du festival, nous avons été confrontés à la pandémie Coronavirus. Mais toutes les dispositions ont été réunies pour que chaque participant soit soumis à un contrôle par les médecins, à l'entrée. Nous sommes tous ravis du résultat de cette 7ème édition. Ce n'était pas du tout facile mais les défis ont été relevés par le courage et la détermination de tous les organisateurs. Cette volonté d'amener la culture avec nous, le

résultat est très satisfaisant ».

Il poursuit en rappelant que les exposants sont sur place depuis le 5 mars 2020, compte tenu des avantages de cette année d'être sur leur propre site.

Ainsi ces exposants pourront profiter de leur séjour. Même après la fin du festival ils pourront faire 2 jours de plus avant de plier bagages.

Aux dires du directeur du Festival Didadi, le festival n'est pas seulement la musique, c'est des découvertes.

« La découverte de nos sites traditionnels, de nos trésors. Je dirais trésor car nous avons un trésor caché à Bougouni qui n'est pas connu même par la population locale. Et nous ferons en sorte de les découvrir chaque année », promet Seydou Coulibaly.

Des animations artistiques, des marionnettes, visite touristique de masse du « Kaba Blon de Bougoula », ce festival international Didadi de Bougouni fut riche de savoirs.

Le président d'honneur de cette 7ème édition était Dr Nango Dembélé, parrainé par Bakary Togola et Tiémoko Sangaré. La Marraine était Nina Walet Intalou et Nahawa Doumbia, l'artiste musicienne était la présidente d'honneur.

■ Ibrahim Sanogo





Marché d'art, du spectacle d'Abidjan (Masa), 11^e édition : Le slam malien à l'honneur à Abidjan

La 11^e édition du Marché des arts et du spectacle d'Abidjan (Masa) a donné son coup d'envoi le 7 mars dernier et se poursuivra jusqu'au 14 mars. Une grand-messe de la culture africaine et mondiale à laquelle le Mali est fortement représenté cette année dans plusieurs disciplines, notamment en slam avec Abdoul Aziz Koné alias Siten'k et le groupe féminin de slam "Maralinké".

Le slam malien devient de plus en plus attractif. Il s'exporte et il fait aujourd'hui la fierté de la culture malienne car il s'invite désormais comme les autres disciplines artistiques phares du Mali, notamment la musique et l'humour, aux grands rendez-vous de la culture africaine. En effet, le Mali est fortement représenté à la 11^e édition du Marché des arts et du spectacle d'Abidjan (Masa) dans de

nombreuses disciplines. Cependant, si les autres disciplines sont des habituées de cet événement, le slam malien, quant à lui, connaît sa première participation avec deux slameurs ou deux groupes de slam.

C'est dire que le slam gagne du terrain, non seulement au Mali, mais aussi en Afrique. "C'est vraiment un grand honneur pour le slam malien et je suis très content et fier de voir que le slam commence à se faire entendre dans tous les grands rendez-vous culturels en Afrique et dans le monde. Le Masa est une grande opportunité de promotion pour les artistes, notamment des slameurs", nous confie Aziz Siten'k qui participe à ce festival avec son projet "Dungaré" (miroir en français), un grand succès dans le slam malien.

Le groupe féminin de slam malien "Maralinké"

composé de trois jeunes filles, à savoir Aminata Bamby Konaté alias Wesh La Slameuse, Mariam Koita et Mally Kéita alias Mally la Slameuse, est également invité à ce grand rendez-vous. "C'est avec un sentiment de fierté et de joie pour nous de représenter le slam malien au Masa qui réunit presque le monde entier à travers l'art. Etant un groupe jeune et féminin, c'est vraiment un honneur pour nous de participer à cet événement", nous explique Wesh La Slameuse.

Les activités phares de cette 11^e édition sont, entre autres, Abidjan Dance Parade, Zone Street Arts, les lectures scéniques et slam, le Masa des écoles, la journée écologie-jeunes publics, le Masa Jazz Festival, les défilés de mode ainsi que des soirées prestigieuses dédiées au Canada, pays invité d'honneur de cette 11^e édition.

A rappeler que le Masa vise à soutenir la création et la production de spectacles de qualité, de faciliter de la circulation des créateurs et leur production en Afrique et dans le monde, de former des artistes et des opérateurs de la chaîne de production des spectacles et de promouvoir la culture africaine.

■ **Yousouf KONE**

Côte d'Ivoire : Le ministre des Affaires étrangères, Marcel Amon-Tanoh a déposé son courrier de démission au Président Alassane Ouattara le mardi 17 mars 2020



Toujours selon nos sources, le Président de la République a bel et bien réceptionné le courrier de son ancien directeur de cabinet. Pour garder sa logique de quitter le gouvernement du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, Marcel Amon-Tanoh a déposé dans les locaux du ministère des Affaires étrangères, depuis le mardi 17 mars aux environs de 20 heures, son véhicule de commandement.

Le lundi, la veille, il avait présidé sa dernière rencontre, en tant que ministre, après le Conseil national de sécurité (CNS) à l'issue duquel il a eu un entretien avec le président de la République. De fait, il avait reçu à son cabinet, Angèle Djohossou, Représentante résidente désignée du Haut-commissariat des réfugiés (HCR) en Côte d'Ivoire. Elle lui avait présenté ses lettres de cabinet. De son côté, Alassane Ouattara a certes reçu

le courrier mais n'a pas encore donné de suite. La démission est considérée comme non acceptée, pour l'heure. Selon un observateur de la scène politique ivoirienne, Alassane Ouattara prend son temps avant de réagir.

Marcel Amon-Tanoh dépose sa lettre de démission

« Le Président espère que son collaborateur va revenir sur sa décision, c'est pourquoi il n'a pas donné de suite, dès réception du courrier. Mais au cas où, le ministre ne reviendrait pas sur sa décision, le président ne va pas donner de suite au courrier », analyse-t-il. En effet, il s'agit pour Alassane Ouattara de chercher à tirer meilleur profit de la volonté de son ancien bras droit. « Le Président va tout simplement faire un réaménagement et le sortir du gouvernement. Ainsi, il ne pourra pas se prévaloir du titre de ministre démissionnaire », souligne-t-il.

C'est le lieu d'indiquer que ce n'est pas la première fois qu'on annonce la démission d'un ministre et que ce dernier soit renvoyé par la suite. Il y a eu le cas de Thierry Tanoh. Ce dernier avait été annoncé comme démissionnaire. Finalement, il n'a pas fait de déclaration de démission et c'est plutôt un remaniement qui l'a fait sortir du gouvernement. RHDP, l'implosion! Avec Marcel Amon-Tanoh, il y a aussi le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Albert Mabri Toikeusse. Ce dernier a clairement dénoncé le choix d'Amadou Gon Coulibaly comme candidat du RHDP.

« Monsieur le président, vous êtes le fils de Félix Houphouët-Boigny qui nous a enseigné le dialogue. Nous nous appuyerons sur le dialogue pour régler nos divergences. Ne prenez pas des engagements d'une heure dans une salle, qui par la suite, ne reflètent pas la réalité sur le terrain. Faites donc comme Félix Houphouët-Boigny. Travaillez à nous mettre en équipe », a-t-il déclaré le 12 mars, suite à la désignation de Gon Coulibaly comme candidat du RHDP par Alassane Ouattara. Depuis lors, il est perçu comme un dissident et des manœuvres sont en vue pour l'écarter. Toute chose qui pourrait créer aussi une fissure au sein de la grande famille RHDP.

■ Jules Claver Aka

Côte d'Ivoire : Mise en quarantaine ratée de voyageurs internationaux

Des véhicules de MSF (Médecins sans frontières) pénètrent dans l'INJS, à Abidjan, où des voyageurs nationaux et internationaux observent une quarantaine, le 18 mars 2020.

Des véhicules de MSF (Médecins sans frontières) pénètrent dans l'INJS, à Abidjan, où des voyageurs nationaux et internationaux observent une quarantaine, le 18 mars 2020. REUTERS/Luc Gnago

Le confinement pour quatorze jours, dans un centre, de passagers en provenance des pays ayant plus de 100 cas déclarés de coronavirus avait été décrété lundi. Mais deux jours plus tard, le gouvernement fait marche arrière : il ordonne désormais le confinement à domicile pour ces passagers. Par ailleurs, les vols en provenance de ces pays seront suspendus à compter de vendredi.

De notre correspondant à Abid-

jan

L'échec d'une mise en quarantaine de dizaines de passagers en provenance de France et de Chine fait polémique.

En débarquant à Abidjan mardi, après être passés à l'immigration, des passagers provenant de France et de Chine ont été conduits à l'INJS, village préfabriqué construit pour accueillir les athlètes des Jeux de la francophonie en 2017. Mais certains passagers d'un vol Air France passent à travers les mailles du filet. Plusieurs personnalités ou parents de célébrités rentrent directement chez elles, allumant la colère chez les autres.

À l'INJS, se retrouvent des dizaines d'hommes, femmes et enfants. « En arrivant, nous n'avons pas été testés, raconte une passagère confinée jointe par RFI. Ici à l'INJS, il n'y avait pas de médecin pour nous prendre en charge. Il n'y a même pas de gel hydro-alcoolique », ajoute-

t-elle.

Mercredi matin, la colère des passagers monte et se fait entendre sur les réseaux sociaux. À tel point qu'à la mi-journée, le ministre de la Santé, Eugène Aka Aouélé, se rend sur place. « Le confinement sera fait chez eux en espérant que l'esprit de discipline et le patriotisme l'emporteront », annonce le ministre qui affirme que les confinés seront suivis médicalement.

Désormais, l'INJS sera un centre d'examen médical et de triage pour les passagers en provenance des pays comptant plus de 100 cas déclarés de coronavirus. Mais l'entrée sur le sol ivoirien de voyageurs venant de ces pays sera interdite et les vols en provenance de ces pays, suspendus à compter de vendredi soir minuit.

Les institutions islamiques prennent des dispositions

Dans un communiqué commun, le Conseil supérieur des imams et l'Association des musulmans sunnites de Côte d'Ivoire annoncent la fermeture des mosquées pour quinze jours renouvelables. Les mariages et autres cérémonies sont suspendus. Les enterrements se feront selon la responsabilité des imams qui devront limiter à 50 le nombre de participants.





Coronavirus : Pas de nouvelle contamination locale recensée en Chine

Seuls huit nouveaux décès ont été enregistrés au cours des dernières 24 heures.

C'est un cap symbolique : la Chine a annoncé jeudi 19 mars, zéro nouvelle contamination d'origine locale par le coronavirus. Mais le pays, épicentre de l'épidémie, redoute désormais les cas importés et a lancé une campagne tous azimuts d'aide internationale. Car le Covid-19 fait toujours rage à l'étranger, notamment en Europe occidentale, où des pays comme l'Italie, la France ou l'Espagne ont décrété des mesures de confinement pour endiguer la propagation de la maladie.

Signe d'une inversion de tendance : davantage de personnes sont désormais mortes en dehors de Chine que dans le pays asiatique, où le nouveau coronavirus est apparu en décembre à Wuhan (centre). Et jeudi, pour la première fois depuis le début de l'épidémie, le ministère chinois de la Santé a annoncé zéro nouvelle contamination d'origine locale.

Par ailleurs, seuls huit nouveaux décès ont été

enregistrés au cours des dernières vingt-quatre heures, portant le bilan national à 3 245. Coronavirus en Chine : « Pour la première fois depuis qu'elle est séparée de sa mère, ma fille craque »

La crainte de l'importation du virus Mais la Chine fait désormais face à un nouveau danger : les cas importés, dont 34 supplémentaires ont été rapportés jeudi. Ce nombre de personnes contaminées venant de l'étranger est même un record journalier.

Il s'agit le plus souvent de Chinois rentrant de pays particulièrement touchés par le Covid-19. Au total, leur nombre s'élève désormais à 189 dans le pays, qui reste le plus touché au monde par le coronavirus, avec 80 928 personnes contaminées, dont 87 % sont guéris.

« Nous ne devrions jamais permettre que la tendance positive, obtenue au prix de grands efforts, soit inversée », a mis en garde mercredi le président Xi Jinping, lors d'une réunion du Parti communiste chinois (PCC).

Pour éviter que les personnes venant de

l'étranger ne relancent une épidémie endiguée sur son sol, la Chine impose désormais une quarantaine à toute personne arrivant dans le pays. A Pékin, elles sont placées pour la plupart dans des hôtels. Celles vivant seules, les plus de 70 ans, les mineurs et les femmes enceintes peuvent toutefois rester chez elles.

Une aide à l'international

Mais la Chine, qui avait tardé à réagir lors de l'apparition du virus à la fin de l'an dernier, souhaite également agir en amont, en aidant les pays les plus touchés à éviter une envolée des contaminations. Elle a ainsi fait parvenir mercredi à la France un million de masques, selon le ministre des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian.

Le premier avion, qui s'est posé à Paris, a également apporté des combinaisons de protection et des gants médicaux, a précisé l'ambassadeur de Chine, Lu Shaye. Une cargaison de 1,8 million de masques destinés à l'Espagne et l'Italie était déjà arrivée en Europe la semaine dernière.

Voici comment Singapour, Taiwan et la Corée du Sud sont devenus les bons élèves face au Covid-19

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a de son côté annoncé mercredi l'envoi prochain par la Chine d'une grande quantité de fournitures médicales. La livraison de matériel, attendue « bientôt », comprendra 2 millions de masques chirurgicaux, 200 000 masques de type N-95 (ou FFP2 en norme européenne, qui protègent son porteur d'une contamination), et 50 000 tests de dépistage.

L'Italie, pays européen le plus touché, bénéficie depuis plusieurs semaines déjà de matériel et d'experts chinois. Et cet afflux va se poursuivre, a promis lundi Xi Jinping au Premier ministre italien Giuseppe Conte lors d'une conversation téléphonique.

Des spécialistes venus de Chine se sont également rendus dans de nombreux pays hors Union européenne, comme l'Iran ou l'Irak. D'autres devraient arriver en Serbie cette semaine. Les autorités sanitaires chinoises partagent également leurs conseils techniques via des visioconférences.

Pékin cherche à défendre son image écornée lors de l'apparition du virus et s'est dit « indigné » mardi de voir le président américain Donald Trump parler de « virus chinois » au lieu du terme « Covid-19 » forgé par l'OMS.



Prévention de la pandémie du coronavirus au Mali : Le Ministre Arouna M. TOURE invite le monde sportif au respect des mesures édictées

La progression du Coronavirus est exponentielle de nos jours et des mesures spéciales sont prises en vue de lutter efficacement contre cette maladie. C'est pourquoi le Ministre de la Jeunesse et des Sports, Monsieur Arouna Modibo Touré, à travers un communiqué de presse informe toutes les fédérations et associations sportives nationales que face à la pandémie du Coronavirus au Mali, son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République, Chef de l'Etat, a présidé une session extraordinaire du Conseil Supérieur De La

Défense Nationale du 17 mars 2020. Ce conseil a pris des mesures de prévention, dont « l'interdiction jusqu'à nouvel ordre, des regroupements à caractère social, sportif, culturel et politique de plus de cinquante (50) personnes, sous réserve du respect des gestes – barrières. Il s'agit des mariages, des baptêmes, des funérailles ». Par la même occasion, Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports invite les fédérations et associations sportives ainsi que l'ensemble du mouvement sportif au respect des mesures édictées. A cet effet, tous les stades

et toutes les infrastructures sportives, socioéducatives publiques à travers le pays sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Le ministre de la Jeunesse et des sports compte sur tous pour une bonne application de ces mesures.

Un autre communiqué de presse que nous avons reçu, publié ce mercredi 18 mars 2020, par la Fédération Malienne de Football (FEMA-FOOT), vient d'officialiser l'arrêt provisoire de ses compétitions. Ceci en rapport avec les décisions issues du conseil extraordinaire du Conseil Supérieur de la Défense Nationale du 17 mars 2020. Après Une analyse de la situation de la pandémie du coronavirus et en application des directives du Conseil Supérieur de la Défense Nationale (CSDN), il a décidé la suspension de toutes les compétitions de football sur toute l'étendue du territoire national à compter du mardi 17 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre. Cette décision concerne aussi tous les matchs déjà programmés dans le cadre des 1/16ème finales de la Coupe du Mali 2020 et du Championnat de football féminin.

■ Alpha C. SOW



Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous maîtriserez votre sujet, vous réaliserez des performances, mais vous ne serez plus certain de vous épanouir dans votre secteur d'activité. Vous creuserez des idées, mais il vous faudra du temps pour définir une nouvelle ligne d'orientation.

Matériellement, tout semblera vous sourire, mais vous culpabiliserez à cause de certains jaloux. Évitez les bras de fer sur des questions financières. Vous aurez mieux à faire pour gagner de l'argent que de perdre votre temps à régler des différends.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Les relations de travail vous donnent des pistes. Vous aimeriez faire une activité valorisante. Saturne en Capricorne impose des concessions ! L'activité peut vous irriter. Une désorganisation règne dans votre service. Elle pénalise votre productivité.

Des accessoires pour un sport ou un voyage créent des dépenses. Malgré des charges importantes, il vous reste des fonds pour exercer vos loisirs. Vous pourriez craquer pour des articles chers. Un peu de culpabilité pourrait suivre après l'achat !



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous pourrez compter sur l'appui d'un collègue pour apporter les corrections nécessaires à votre travail. Sur ses conseils, vous allez progresser, tant au niveau de la vitesse d'exécution que sur le plan de la qualité. Vous lui devrez une fière chandelle.

Côté argent, vous passerez à la vitesse supérieure... Changement de poste, création d'entreprise, vous ferez de votre mieux pour accroître votre patrimoine. Sous les bons auspices de la configuration planétaire Lune-Saturne, ça va pulser et payer !



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vous évoluez dans un environnement professionnel sain, cependant il se peut que certaines modifications viennent troubler votre routine de travail. Un petit stress commence à monter, vous avez du mal à vous concentrer. Vous êtes nerveux.

Dans la journée, votre banquier peut vous faire la surprise de vous appeler pour vous proposer un placement intéressant. Pour assurer votre avenir, vous sautez sur l'opportunité qui vous est offerte, cela semble être une bonne solution.



Lion (22 juillet - 23 août)

Vous ne recherchez pas les honneurs, mais la reconnaissance à sa juste valeur du travail accompli. Or, vous aurez l'occasion de marquer un grand coup et d'avancer. De ce fait, vos attentes seront récompensées, parfois au-delà même de vos espérances.

Du côté de vos sous, si vous n'y prenez garde, vous risquerez fort de réaliser des opérations financières, qui vous feront perdre de l'argent, sans espoir de récupérer votre pécule. Méfiez-vous de certaines affaires juteuses qui s'avèreront foireuses.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Un manque d'autonomie dans votre poste vous incite à partir. Vous désirez prendre le large. Pour postuler ailleurs, vous multipliez les démarches. Pour le moment, vous pouvez avoir une fonction momentanée. Le remplacement d'un collègue est possible.

La prudence s'impose ! Vous devez être regardant sur les prix ! Comparez les tarifs et réfléchissez à vos priorités. Des surprises peuvent arriver. Des factures majorées ou oubliées risquent de se présenter ! De la contrariété survient devant le budget !



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Dans votre milieu professionnel, un bras de fer planétaire éclatera. De votre côté, vous pourrez compter sur les appuis respectifs de la Lune et de Saturne. Néanmoins, le combat sera extrêmement serré. Ami Balance, tablez plutôt sur un match nul...

La conjonction Lune-Saturne annoncera le retour des beaux jours dans vos finances. Vous aurez même l'impression que votre trésorerie sort d'une période hivernale et entame le dégel. Aujourd'hui, pour vos sous, ce sera le printemps avant l'heure...



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Cher ami Scorpion, au bureau, vous n'êtes pas d'humeur à supporter les critiques des uns et des autres, alors vous préférez faire comme si vous n'entendiez rien. Vous restez dans votre bulle. Il ne faut surtout pas venir vous chatouiller.

Un contrat mal négocié ou une dépense d'argent plus importante que prévu, et vos finances crient « au secours » ! Commencez par prendre conscience qu'une gestion cadrée et minutieuse s'impose. Aujourd'hui, il n'y a pas d'autres solutions.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Plus ambitieux que jamais, vous vous battez pour votre carrière. Rien ne pourra freiner ou arrêter votre élan, votre progression. Votre endurance vous permettra de tenir la longueur. Votre objectif sera de prouver que vous serez la personne indispensable.

Ne souhaitant plus vous laisser faire, vous n'hésitez pas à réclamer votre dû sans aucun scrupule si l'on vous doit de l'argent. Après tout, votre méthode sera la bonne, puisque vous obtiendrez rapidement de bonnes nouvelles à votre demande.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vous aimeriez changer d'activité. Il n'est pas trop tard pour amorcer un virage. Privilégiez la réflexion. Gare aux tentations de poste alléchant ! Un collègue pourrait vous aider. Cet appui vous encourage. Mais ne signez pas encore de contrat, attendez.

Les petites dépenses se cumulent aux charges. Vous craquez sur les accessoires. Pensez à faire des économies en rognant sur d'autres frais. En ce moment, votre train de vie est important. Les revenus fondent à vue d'oeil ! Gardez un fond de trésorerie.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Ami Verseau, vous souhaitez effectuer un travail qui puisse servir la collectivité. C'est pourquoi vous pourriez vous tourner vers deux secteurs qui vous tiennent à coeur : le médical et la recherche ! À votre éprouvette ou à votre stéthoscope...

Avec vos économies, vous agirez en adulte ! En la matière, votre adolescence sera derrière vous... Que votre pécule financier provienne de la sueur de votre front ou d'un héritage de votre famille, vous serez autant comptable de vos succès que de vos erreurs.



Poisson (19 février - 21 mars)

Certaines personnes pourraient bien vous mettre des bâtons dans les roues, vous devez être prudent. En cas de conflit, cher natif, prenez les dispositions qui s'imposent. Ne tardez pas à réagir. Heureusement, vos initiatives s'avèrent payantes.

Vous êtes inquiet à cause de la situation de vos comptes, il n'y a pas de quoi. Certes, vous manquez d'un peu de recul, mais vous avez largement rattrapé vos erreurs. Ne vous engagez pas avec un nouveau crédit. Pour cela, attendez des jours meilleurs.

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA